12 151

Volume LXXXV. — N° 2 2e Fascicule 1942

JOURNAL

DE

CONCHYLIOLOGIE

COMPRENANT

L'ÉTUDE DES MOLLUSQUES

VIVANTS ET FOSSILES

FONDÉ EN 1850 PAR

S. PETIT DE LA SAUSSAYE

CONTINUÉ PAR

Dr P. FISCHER, A.-C. BERNARDI, H. CROSSE
H. FISCHER, MADAME H. FISCHER,
Ph. DAUTZENBERG, G. F. DOLLFUS, Ed. LAMY,
P.-H. & E. FISCHER

PARIS

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Mme H. FISCHER

51, Boulevard Saint-Michel (Ve)

1942

Le Journal paraît par trimestre.

BIBL DU MUS

En vente au Bureau du Journal de Conchyliologie
51, BOULEVARD SAINT-MICHEL, Paris, 5e Arr.

INDEX GÉNÉRAUX DU JOURNAL DE CONCHYLIOLOGIE

1° INDEX GÉNÉRAL ET SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES,
Volumes 1 à 20 (1850-1872)

Un vol. in-8°, 208 pages, contenant la table des articles, par noms d'auteurs rangés dans l'ordre alphabétique, et la table alphabétique des Classes, Ordres, Familles, Sous-Familles, Genres, Sous-Genres, Sections et Espèces de Mollusques décrits ou cités dans le *Journal de Conchyliologie*.

Prix { France et colonies ..... 29 francs
Etranger ..... 38 francs

2° INDEX GÉNÉRAL ET SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES,
Volumes 21 à 40 (1873-1892)

Un vol. in-8°, 263 pages, conçu comme le précédent.

Prix { France et colonies ..... 29 francs
Etranger ..... 38 francs

3° INDEX GÉNÉRAL ET SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES,
Volumes 41 à 80 (1893-1936)

Un vol. in-8°, table des auteurs comprenant 500 articles, table systématique avec 11.000 entrées.

Prix { France et colonies ..... 60 francs
Etranger ..... 70 francs

TARIF DES ANNONCES SUR LA COUVERTURE

Une page entière pour 1 numéro : 50 fr. ; pour 4 Numéros : 140 fr.
Une demi-page — — 28 fr. ; — — 84 fr.
Un quart de page — — 17 fr. ; — — 50 fr.

Ces prix sont réduits de 25 % pour les Abonnés.

V2 151

LES MOLLUSQUES D'ADANSON

par E. FISCHER-PIETTE

avec la collaboration de

P.-H. FISCHER, L. GERMAIN et P. PALLARY

RENNES

IMPRIMERIE COMMERCIALE DE L'OUEST-ECLAIR

38, rue du Pré-Botté, 38

1942

BIBL. DU MUSEUM

LES MOLLUSQUES D'ADANSON

par E. FISCHER-PIETTE
avec la collaboration de
P.-H. FISCHER, L. GERMAIN et P. PALLARY

ADANSON, MALACOLOGISTE. — Michel Adanson (1727-1806), connu surtout comme un botaniste de premier plan (1), fut en même temps le véritable fondateur de la Malacologie (2). C'est en effet le premier auteur qui ait basé une classification des Mollusques sur l'ensemble des caractères, anatomiques aussi bien que conchyliologiques. Ses qualités d'observateur, jointes à une intuition extraordinaire, en firent un précurseur à bien des points de vue. Tryon (loc. cit., p. 57) nous rappelle qu'il fut le premier à utiliser les caractères de l'opercule et de la structure de la coquille et à diviser les bivalves d'après le nombre d'impressions musculaires ; c'est lui qui a posé le problème de l'auto-fécondation (3). Et, bien qu'il n'eût d'autre possibilité que d'étudier les Mollusques récoltés sur le rivage, « Adanson avait eu l'intuition géniale des

(1) Voir : A. CHEVALIER. Michel Adanson, voyageur, naturaliste et philosophe, Paris, Larose, 1934, 171 p. — A. LACROIX. Figures de savants. Adanson, tome IV, pp. 187-207, Gauthier-Villars, 1937. — A. LACROIX. Michel Adanson au Sénégal (1749-1753). Bull. Comité Etudes histor. et scient. Afr. occ. fr., XXI, 1938, pp. 1-92. — On trouvera dans ces études les références des articles biographiques parus antérieurement.

(2) « Adanson must be regarded as the founder of Malacology » (G. W. TRYON, Manual of Conchology, vol. II, 1880, p. 57).

(3) DE LARAMBERGUE, Etude de l'autofécondation chez les Gastéropodes Pulmonés, Bull. Biol. Fr. et Belg., vol. 73, 1939, p. 21.

résultats obtenus par les grandes explorations sous-marines de notre époque, au point de vue de la distribution des Mollusques en profondeur » (1).

Il fut le premier en Zoologie à créer et à employer une nomenclature rigoureuse et commode ; sa méthode est binominale et précède d'un an la 10e édition du *Systema Naturae*.

Adanson est le véritable inventeur de la méthode naturelle (généralement attribuée à B. de Jussieu), ainsi que l'a montré A. Chevalier dans l'excellent opuscule qu'il a consacré à ce savant ; or il l'avait utilisée pour les Mollusques dès avant de faire paraître ses « Familles des plantes » (2). Cuvier a noté ce dernier fait dans son Eloge d'Adanson (1807, p. 273) ; il ajoute que sa classification des Mollusques « étoit bien supérieure à toutes celles de ses prédécesseurs ». Elle était si bien faite que plusieurs de ses genres, et des plus importants, portent encore les noms qu'il leur donna (*Pedipes, Natica, Terebra, Vermetus...*), en dépit du fait qu'ils furent créés avant 1758, date de départ de la nomenclature linnéenne ; d'autres noms génériques actuels sont tirés des appellations données par Adanson à ses espèces : *Gadinia, Sigaretus, Mesalia, Mutela, Jagonia, Dosinia, Sunetta...* Il faut voir en cela

(1) Pallary, p. 4 du manuscrit sur la synonymie des Mollusques d'Adanson. Nous reproduisons plus loin, à propos de l'Ormier, le texte qui a donné lieu à cette appréciation.

(2) A. Lacroix (1938, loc. cit., p. 10) a montré que c'est pendant son séjour au Sénégal qu'Adanson conçut sa méthode naturelle. Et son « Histoire naturelle du Sénégal, Coquillages » contient, aux pp. LXXI-LXXXVII, une « Table des rapports ou des combinaisons, autrement appelés systèmes, ou arrangements méthodiques, que l'on peut faire sur les Coquillages ». Il nous dit, p. XXIII, que cette table « mettra les lecteurs au fait d'une manière plus sûre et plus instructive que tous les systèmes » et « ne les forcera point à des arrangements bizarres, parce que ces combinaisons ne sont point faites contre nature ni au hazard, mais seulement par la réunion des Coquillages qui se rapprochent naturellement ». C'est donc bien une méthode naturelle qu'il a créée avec cette table.

la marque de l'influence considérable qu'eut son œuvre sur ses successeurs, qui bien souvent employèrent ses noms en leur donnant ainsi une consécration « linnéenne » (1).

Les résultats capitaux que nous venons de rappeler sont tous contenus dans un seul ouvrage, l' « Histoire naturelle du Sénégal, Coquillages », paru en 1757 (2).

C'est en effet au cours de son voyage au Sénégal, de 1749 à 1753, qu'il s'adonna à l'étude des Mollusques, aussi bien qu'à celle de toutes les autres branches des sciences naturelles ; on sait qu'il ne publia que le volume des Coquillages, et que les autres restèrent, bien malheureusement, à l'état de projet (voir A. Chevalier).

Le livre d'Adanson constitue, d'après ce que nous venons de dire, l'un des points de départ de la classification des Mollusques. Si son importance n'atteint pas celle du *Systema Naturae* ou même celle de l'Histoire naturelle des Animaux sans Vertèbres, elle est cependant des plus considérables.

Les espèces malacologiques du *Systema Naturae* donnèrent lieu, on le sait, à des discussions nombreuses, dont beaucoup prirent fin lorsque Hanley eut ré-étudié la collection même de Linné (Ipsa Linnaei Conchylia, Londres, 1855).

(1) Tout au long de son livre, A. Chevalier déplore que l'œuvre botanique d'Adanson n'ait pas eu un retentissement en rapport avec sa valeur. En malacologie, il en fut tout autrement. Adanson, partout cité, partout glorifié, eut une très grande influence sur le développement de cette branche des sciences naturelles. Par exemple, Deshayes (1841, Hist. anim. s. vert., 2e éd., X, pp. 188-189) dit à propos d'Adanson : « Il y a peu d'hommes qui aient, autant que lui, contribué, dans le siècle dernier, à l'avancement de la conchyliologie. »

(2) Adanson ne fit œuvre de malacologiste que dans ce travail et dans une « Description du Taret, nouveau genre de ver qui ronge le bois des Mangliers et des navires ». Mém. Acad. Sc. pour 1759, pp. 249-278, 1 fig.

De même, les espèces d'Adanson (consacrées binominalement par Gmelin, Bruguière, Deshayes, etc...), et les genres fondés sur ces espèces (par Scopoli, Link, Gray, Récluz, etc...), donnèrent lieu à des discussions nombreuses, les descriptions et les figures étant souvent insuffisantes, et certaines espèces paraissant tout à fait insolites pour la faune du Sénégal. Ces discussions n'ont jusqu'ici pas pris fin (1), car, contrairement à ce qui s'était passé pour la collection de Linné, celle d'Adanson n'avait pu être ré-étudiée.

La collection d'Adanson. — Qu'était-il advenu de cette collection ? Il a été prouvé que le cabinet d'Adanson a été cédé au Jardin du Roi (entre les mains de M. de Buffon), vers 1760, contre paiement d'une rente viagère. Ed. Lamy, dans sa « Note sur la collection conchyliologique d'Adanson » (1928, Journ. de Conchyl., vol. 72, p. 314), a mentionné les documents qui font foi de l'entrée de cette collection au Cabinet du Roi, devenu ensuite le Muséum d'Histoire naturelle ; des échantillons d'Adanson sont effectivement conservés au Muséum : il en est ainsi pour des Poissons (2). Mais, à l'exception d'un Taret de Pondichéry, aucun Mollusque d'Adanson n'y fut

(1) Nous nous contenterons de rappeler la plus récente de ces discussions, pour montrer jusqu'où pouvait aller la latitude laissée aux interprétations, et quelles importantes conséquences pouvaient en résulter. Dans une note intitulée « Le *Chama Codok* Adanson et le genre *Codokia* Scopoli », A. Magne (Proc. verb. Soc. Lin. Bordeaux, 17 janv. 1940) a admis que ce Codok était, non un Lucinidé (*Codokia orbicularis* L.), mais un Vénéridé du groupe de *Periglypta reticulata* L. Il proposait, en conséquence, que le terme générique *Codokia* Scopoli, fondé sur le Codok, quitte les *Lucinidae* pour passer aux *Veneridae* et s'y substituer à *Periglypta*. Quant au genre de *Lucinidae* précédemment appelé *Codokia*, il recevait la dénomination *Lucina* Bruguière et était lui-même remplacé dans son acception précédente par *Dentilucina* P. Fischer.

(2) Nous devons ce renseignement à M. Bertin, sous-directeur du Laboratoire de Zoologie (Reptiles et Poissons).

jamais retrouvé ; Ed. Lamy conclut donc que la partie malacologique de sa collection doit être considérée comme perdue.

Si bien établis que soient ces faits, d'autres indications venaient apparemment les contredire. Dans une lettre adressée à P. Pallary le 13 octobre 1913, et que celui-ci nous a aimablement communiquée, Ph. Dautzenberg écrivait, au sujet de l'identification des espèces d'Adanson restées obscures : « Cela ne pourra se faire, il est vrai, que lorsque des matériaux suffisants auront permis d'identifier avec certitude certaines formes du Sénégal, ou lorsqu'on aura pu étudier les types d'Adanson qui sont malheureusement enfouis en province dans des caisses dont il ne nous a pas encore été possible de les faire sortir. »

Bien que Dautzenberg ne mentionne pas de localité, il est probable qu'il parlait du château de Balaine (Allier), où habitent les descendants d'Adanson. En effet, on savait que cette propriété recélait l'herbier d'Adanson, ainsi que des Poissons du Sénégal, préparés en herbier également ; il en est question dans le compte rendu de l' « Excursion au parc de Baleine » de la Société d'Histoire naturelle d'Autun (1902, Bull. XV, C. R. Séances et exc., p. 341-387). Pour ce qui est des Mollusques, ce compte rendu ne parle pas des coquilles d'Adanson, mais seulement des collections constituées au 19e siècle par E. Doumet, petit-fils d'Adanson et malacologiste distingué ; Ed. Lamy (1928, loc. cit., p. 316) en tenait compte pour conclure à la perte des échantillons d'Adanson.

Mais la question allait rebondir. En 1928, sur la proposition de M. H.-M. de Rocquigny-Adanson, le Muséum se rendit acquéreur de l'herbier du célèbre naturaliste. Le Professeur A. Chevalier, spécialiste de la flore du Sénégal, examina cet herbier lorsqu'il fut

installé à Paris et fut pris du désir d'approfondir l'œuvre d'Adanson (voir la préface de son livre, p. 7-8) ; il se rendit au château de Balaine et y trouva, parmi d'autres manuscrits d'Adanson, un « catalogue de 5.211 objets d'histoire naturelle recueillis en grande partie au Sénégal dont ils forment une suite assez complette, tant en animaux, qu'en végétaux et en minéraux, rangés suivant des méthodes nouvelles dont la plupart n'ont pas encor été publiées... cédé au Roy pour être réuni à son cabinet d'hist. naturelle ». A. Chevalier nous fait connaître (p. 52 de son livre sur Adanson) que la couverture de l'une des minutes porte la mention suivante : « Les objets avec pareilles étiquettes et notices se trouvent dans le cabinet de M. Adanson ». Adanson avait donc conservé des doubles des collections cédées ; et d'ailleurs M. de Rocquigny avait montré à M. Chevalier des coquilles portant des inscriptions de la main d'Adanson (1).

A ce moment, mon frère P.-H. Fischer et moi-même nous trouvions aux prises avec une de ces difficultés inextricables de nomenclature auxquelles j'ai fait allusion plus haut : procédant à la révision des *Sunetta* du Muséum, nom fondé sur « Le Sunet » d'Adanson, nous n'arrivions pas à savoir ce que pouvait bien être ce Sunet, les auteurs ayant émis à son sujet des opinions fort diverses. Aussi, entrevoyant, à la suite d'une conversation avec le Professeur Chevalier, la possibilité de retrouver cette coquille, je me rendis au château de Balaine et, après deux jours de recherches, je tenais dans mes mains le Sunet et étais aussitôt fixé sur son identité : les discussions sur cette espèce étaient closes.

(1) R.-Ph. Dollfus nous a dit depuis lors que son père, le regretté G. Dollfus, avait visité le château de Balaine et connaissait l'existence des coquilles d'Adanson.

Le chateau de Balaine. — Le château de Balaine offre une particularité unique : au bâtiment d'habitation est annexé « Le Musée », immense galerie qui par ses dimensions et la richesse de son contenu serait digne de constituer le musée d'une très grande ville, et qui se trouve en pleine campagne, à 4 km. de tout village, à 18 km. de la ville la plus proche, Moulins. C'est un « cabinet d'histoire naturelle » qu'on pourrait considérer comme prolongeant dans le temps la belle époque du 18e siècle, bien qu'il n'ait été constitué qu'au 19e siècle. Aglaé Adanson, fille du savant naturaliste, avait établi dans le parc de Balaine un arboretum du plus grand intérêt ; par ailleurs, le fils d'Aglaé, Emile Doumet (1796-1869) avait constitué à Cette (Sète, Hérault) un véritable musée particulier d'histoire naturelle et de curiosités, qui servait pratiquement de musée municipal à cette ville dont il était maire et député ; ce musée fut ensuite transporté à Balaine par son fils Paul-Napoléon Doumet-Adanson (1834-1897), faute d'avoir été pris en charge par la municipalité de Cette ou celle de Moulins.

C'est dans cette immense galerie, remplie d'objets d'art (sculpture, peinture), de pièces d'ethnologie (momies, armes, récipients, etc...) et, surtout, d'objets d'histoire naturelle (minéralogie ; zoologie, Mollusques principalement), que la collection malacologique d'Adanson, héritée par ses descendants, avait été en fin de compte déposée. Fait essentiel, elle ne fut pas intégrée dans la collection générale de Mollusques constituée par les Doumet. Elle restait distincte, bien que fractionnée en nombreux lots (tiroirs ; simples caissettes sans couvercle, etc...), épars en divers endroits du musée et aussi dans la bibliothèque.

Un si grand musée, se trouvant ainsi à charge d'une famille qui avait déjà à entretenir un magnifique

arboretum, ne pouvait subir d'autre sort que de péricliter, cette famille fût-elle constituée d'une succession de naturalistes, comme ce fut le cas extraordinaire (1). Dès 1902, lors de la visite faite par la Société d'Histoire naturelle d'Autun, le désordre qui régnait dans ce musée et la précarité des conditions de conservation furent déplorés par les visiteurs et mentionnés dans le compte rendu d'excursion. Lors de notre visite en 1939, des dégâts de diverses natures se constataient ; par ailleurs, l'état dans lequel fut trouvée la collection malacologique d'Adanson peut faire penser qu'elle n'avait pas été rangée depuis bien longtemps.

En fait, elle était dans le plus grand désordre ; les lépismes avaient fait de grands dégâts aux étiquettes ; les souris également, toutefois elles en avaient mis un bon nombre à l'abri de la destruction en les disposant par couches serrées dans la confection d'un nid, de sorte que, si celles qui constituaient les surfaces du nid étaient pratiquement détruites, elles avaient du moins protégé les autres.

Mais cette question des étiquettes n'avait pas autant d'importance qu'on pourrait le croire, car, fait des plus heureux, Adanson avait porté de sa main, sur les coquilles elles-mêmes, des inscriptions encore déchiffrables pour la plupart, et souvent même lisibles sans effort. Je pouvais donc espérer identifier les échantillons avec toute la certitude désirable.

(1) Après le plus grand de tous, l'aïeul Adanson, et après sa fille Aglaé, fondatrice de l'arboretum, il y eut donc : Emile Doumet (1796-1869), créateur des collections, et son frère Paul-Anacharsis (1801-1880), continuateur du parc de Balaine ; Paul-Napoléon Doumet-Adanson (1834-1897), qui installa les collections ; G. de Rocquigny-Adanson ; H.-M. de Rocquigny-Adanson. Toutes ces personnes firent œuvre de naturalistes. On trouvera dans le compte rendu de la visite de la Société d'Histoire naturelle d'Autun des renseignements sur leurs études, et les références de quelques-uns de leurs travaux. Une pareille continuité de traditions est tout à fait exceptionnelle.

Don de la collection ; son contenu. — Mr. H.-M. de Rocquigny-Adanson, à qui j'exposai tout l'intérêt qui pourrait résulter de l'étude de cette collection, la remit entre mes mains pour être offerte au Muséum. C'est un geste qui lui vaut non seulement notre reconnaissance et celle du Muséum, mais lui vaudra à juste titre celle de tous les malacologistes.

En février 1939, le transport fut effectué. La mise en ordre de la collection et son étude, bientôt interrompues par les événements, furent repris en 1941. Les échantillons du Sénégal étaient dispersés au milieu d'autres spécimens, beaucoup plus nombreux, de diverses autres provenances : la région de Paris, où Adanson avait récolté dès sa jeunesse ; la Normandie (Langrune, Port-en-Bessin, Granville, Avranches, voyage effectué en 1769, d'après A. Chevalier, p. 54) ; les Antilles (Martinique, Saint-Domingue) ; la Syrie : Seyde (évidemment Saïda, Sidon), Alep (1).

La collection du Sénégal, une fois reconstituée, se montra contenir des représentants de la plupart des espèces publiées dans l' « Histoire naturelle du Sénégal ». Ce n'est pas un simple lot de doubles, car elle est plus riche en spécimens que ne fut le lot royal, et surtout elle contient bon nombre des coquilles figurées : en particulier, Adanson avait gardé par devers lui presque toutes les espèces rares trouvées

(1) On peut supposer que les coquilles de Syrie ont été envoyées à Adanson par son frère Jean-Baptiste, qui fut interprète du Roi aux Echelles du Levant de 1750 à 1795, à Alep, Saïda, Tripoli de Syrie, Alexandrie, Le Caire, Tunis (voir E. T. Hamy : « Un égyptologue oublié, J.-B. Adanson », Acad. Inscr. et Bell. Lettr., séance publique annuelle du 17 nov. 1899). Les coquilles des Antilles, fort nombreuses, ont dû être procurées par les négriers qui faisaient le trafic régulier entre le Sénégal et l' « Amérike » ; Adanson, qui était au service de la Compagnie des Indes, connaissait certainement les états-majors des navires. De même, ses coquilles des Indes ont dû lui être apportées par des navires de la Compagnie, dont l'itinéraire passait par le Sénégal.

à un seul exemplaire ; elles ne sont d'ailleurs pas inscrites dans le catalogue manuscrit des collections remises au Cabinet du Roi. Pour le reste, il semble que la répartition des coquilles entre les deux lots, celui du roi et celui d'Adanson, se soit faite un peu au hasard ; tantôt les exemplaires figurés ont fait partie du lot royal (à en juger par les dimensions, souvent indiquées sur le catalogue), tantôt elles sont restées entre les mains d'Adanson.

Sachant d'après cela quelles étaient les coquilles figurées qui étaient entrées au Jardin du Roi, je les recherchai dans les collections du Muséum, où j'aurais pu les identifier d'après leurs dimensions et d'après les figures, même au cas où les étiquettes auraient été toutes perdues et les inscriptions toutes lessivées ; je n'en retrouvai aucune, ce qui renforce la conclusion de Ed. Lamy : le lot royal a été totalement perdu, égaré en bloc vraisemblablement sans avoir jamais été intégré aux autres collections. Cette perte s'est probablement produite avant le règne de Lamarck, car cet auteur, qui dans l'Histoire des Animaux sans vertèbres cite beaucoup d'espèces d'Adanson, le fait dans des termes qui montrent qu'il n'avait pas les exemplaires entre les mains.

Quant au lot retrouvé à Balaine, il était grand temps qu'il fût étudié. Dans les conditions où il se trouvait, l'humidité, l'excès de lumière dans certains cas, les excreta des souris, auraient achevé à bref délai de faire disparaître inscriptions et étiquettes (1). Ces constatations ne constituent en aucune façon une critique à l'égard des descendants d'Adanson, dépositaires de cette collection. On est au contraire obligé

(1) Beaucoup d'inscriptions sont déjà illisibles, ou à la limite de la lisibilité ; certaines n'ont pu être déchiffrées que sous les rayons ultra-violets.

de reconnaître, non sans humiliation, qu'eux seuls ont pu préserver, pendant près de deux siècles, le lot qui était leur part, alors que le grand établissement, royal ou national, qui est spécialement chargé de la conservation des collections, n'a pas été capable de faire parvenir jusqu'à nous son lot de coquilles d'Adanson. Espérons, pour l'honneur de la génération actuelle et de celles qui suivront, que le lot de Balaine, entré à son tour au Muséum, y sera cette fois effectivement préservé (1).

Les dessins d'Adanson ; les fiches en latin. — M. H.-M. de Rocquigny-Adanson a bien voulu nous prêter celui des dossiers de l'Encyclopédie projetée par Adanson, qui concerne les Mollusques. Nous y avons retrouvé un certain nombre des dessins primitifs, exécutés par Adanson, des Mollusques du Sénégal ; joints à des figures découpées dans des planches d'auteurs anciens, ils étaient répartis dans les chemises des divers genres de Mollusques. On trouvera sur nos planches la reproduction de plusieurs de ces dessins. Ils sont généralement beaucoup plus fidèles (voir le cas du Pamet) que les dessins définitifs, exécutés par M^lle^ M.-Th. Reboul ; de sorte que dans plusieurs cas ils nous ont aidé à l'identification des espèces ou à la reconnaissance des coquilles figurées (2).

(1) Pour assurer cette préservation, les exemplaires et les étiquettes sont disposés dans des boîtes vitrées ; les inscriptions, souvent près de disparaître, que portent les coquilles et les étiquettes, sont recopiées à l'encre de Chine sur un morceau de bristol placé dans la même boîte vitrée.

(2) Par exemple, pour les Lamellibranches, les dessins de M^lle^ Reboul représentent généralement les valves vues un peu obliquement ; les dessins primitifs d'Adanson les représentent bien à plat, et permettent ainsi de connaître les dimensions vraies des échantillons figurés. D'autre part, beaucoup de ces dessins comportent des échelles qui nous permettent de savoir si les figures ont subi des réductions ou des grossissements, ce qu'Adanson a plus d'une fois oublié de

Dans ces dossiers se trouvaient aussi un certain nombre de grandes fiches rédigées en latin, donnant la description d'espèces ou de groupes d'espèces avec des renseignements qui ne figurent pas toujours dans le traité des Coquillages : en particulier, elles nous permettent de faire connaître en quel mois de l'année Adanson a observé telle ou telle espèce sur les rivages du Sénégal (1).

Ce que valent les inscriptions d'Adanson. Mélanges au sein de sa collection. — Adanson, tout au long de son existence, a couvert de sa fine écriture une quantité incroyable de papier. Les documents de comparaison ne manquent donc pas pour vérifier l'authenticité de ses inscriptions ; une autre facilité d'identification réside dans l'orthographe révolutionnaire qu'il infligeait à la langue française, et que lui seul pouvait manier avec aisance. (Dans son catalogue manuscrit il est question, par exemple, du somet de la Porselène incarna piktée de blanc; puis de la larjeur de la kokille d'une autre Porselène de la Martinike ; etc...)

C'est donc en toute connaissance de cause qu'on peut affirmer que toutes les inscriptions portées sur les coquilles et sur les étiquettes sont de la main d'Adanson lui-même.

De sorte qu'il ne fait pas de doute que toutes les

préciser dans son livre en dépit de ses intentions exprimées aux pages XXV-XXVI de la préface.

(1) Le Joyand, dans ses « Notices sur la vie, les travaux, les découvertes, la maladie et la mort de Michel Adanson, Paris 1806 », nous fait connaître (p. 19) que les collections constituant son cabinet étaient « classées suivant la nouvelle méthode philosophique et rassemblées de trois manières différentes : 1°) en nature, 2°) en figures, 3°) en descriptions ». Les dessins et les descriptions latines retrouvées sont évidemment des fragments des deux dernières catégories d'objets, qu'Adanson avait fait passer dans les chemises de son Encyclopédie.

espèces marquées du Sénégal étaient bien, *à ses yeux,* les espèces mêmes qu'il avait étudiées dans ce pays. Il ajoute d'ailleurs généralement sur la coquille : « hist. nat. du Seneg. », avec indication de la planche, ainsi que le numéro d'ordre renvoyant à son catalogue où on trouve confirmation de ces indications (1).

Mais, *à nos yeux,* une restriction s'impose. Nous pensons que souvent Adanson s'est abusé lui-même sur la provenance de ses échantillons. Un certain nombre d'espèces sont décrites par lui du Sénégal, qui n'y ont jamais été retrouvées et sont en réalité des régions bien différentes.

Nous devons donc supposer que, entre le moment où Adanson a fait ses observations et celui où il a rédigé son volume, il a, au cours de manipulations, de déménagements, etc..., introduit involontairement dans le lot sénégalien des coquilles venues d'ailleurs (2) ; puis, les faisant sans doute correspondre à des notes prises par lui, ou même à des données gardées dans sa mémoire, il leur a attribué un habitat déterminé (dans la vase du fleuve Gambie, pour le

(1) Se reporter aux exemples d'identification où nous avons donné tous renseignements précis de cet ordre : Journ. de Conchyl., vol. 83, 1939, p. 163 ; Bull. Muséum, 1940, p. 116, et 1941, p. 299. Dans le présent ouvrage, nous avons aussi traité en détail, à titre d'exemple, le cas du Bobi. Le catalogue manuscrit ne fait pas que nous aider à contrôler les indications, souvent effacées, que portent coquilles et étiquettes ; il est intéressant à consulter au point de vue de la classification, effectuée suivant des « méthodes nouvelles dont la plupart n'ont pas encore été publiées ». Elle se montre très différente de celle de l' « Histoire naturelle du Sénégal », les genres sont bien plus nombreux, beaucoup portent en effet des noms nouveaux suivis de l'indication : ad, pour : Adanson. Dans l'index placé à la fin du présent mémoire, nous faisons suivre chacun des noms spécifiques Adansoniens du numéro sous lequel l'espèce a été enregistrée dans le catalogue manuscrit, ainsi que du nom générique qui lui est appliqué dans ce catalogue.

(2) Le mélange avec les coquilles du Sénégal a eu maintes occasions de se produire si, comme nous le supposons (p. 111, en note), c'est au Sénégal même qu'Adanson a reçu des coquilles des Antilles et des Indes.

Cérite, etc...) et finalement les a décrites et figurées dans son Histoire naturelle du Sénégal avec force renseignements précis de cet ordre (1).

D'autres mélanges similaires, d'autres confusions dans l'esprit d'Adanson, ont d'ailleurs eu lieu après la publication de l'Histoire naturelle du Sénégal, et illustrent bien ce que nous venons de dire : c'est le cas du Nusar (voir cette espèce).

Dans les lignes ci-dessus, nous n'avons parlé que de confusions, d'erreurs involontaires, qui seraient fort nombreuses. Mais nous devons avouer qu'il nous est arrivé de nous poser une autre question. Devant le cas du Mélar en particulier (voir cette espèce), on pouvait se demander si Adanson ne s'était pas livré à des affirmations abusives, en parlant des animaux alors qu'il n'avait vu que des coquilles, et en imaginant des habitats inexacts. Cette supposition expliquerait bien des choses ; mais, ce qui alors resterait inexplicable, ce sont les raisons qui l'auraient poussé à agir ainsi : on ne voit pas du tout quel avantage il pouvait en attendre ; décrire plus d'espèces qu'il n'en avait vu ? Certainement pas, car, tout au contraire, il s'est abstenu de décrire un assez grand nombre de coquilles qu'il a récoltées au Sénégal (et qui font partie de sa collection ; beaucoup d'entre elles sont mentionnées aussi au catalogue de ses envois au Jardin du Roi).

(1) Le cas inverse s'est produit aussi, bien entendu, et il est plus facile à prouver, par exemple pour la Porcelaine (*Marginella glabella* L.). Cette espèce n'est connue que de la côte Ouest d'Afrique. Or Adanson a marqué « Seyde » (Saïda, Syrie) sur 3 exemplaires. Le fait qu'ils soient trois à porter cette provenance insolite est contraire à l'idée d'une présence accidentelle ; de plus, ces 3 spécimens sont roulés et brisés (leur sommet fait défaut, voir pl. 2, fig. 26), de sorte qu'on ne peut même pas supposer qu'ils aient été apportés à Seyde par des marins de passage (qui les auraient cédés au frère d'Adanson, résidant dans cette ville), car les marins ne colportent généralement que des coquilles en bon état.

Parallèlement à cela, A. Chevalier nous a fait connaître que, pour les végétaux également, Adanson, loin de multiplier abusivement ses découvertes, en a tenu cachées un grand nombre : « Dans ses *Familles*, Adanson a décrit environ 2.000 genres de plantes. On ne comprend pas pour quelle raison il n'y fait figurer que cinq ou six genres découverts par lui au Sénégal, alors que son herbier en renferme plus de 200, portant des noms empruntés pour la plupart à la langue ouolofe, noms souvent accompagnés de courtes descriptions en latin » (A. Chevalier, loc. cit., p. 124).

Il n'y a donc aucunement à suspecter la sincérité d'Adanson. La vérité est probablement plus simple ; il suffit de penser aux conditions matérielles dans lesquelles il a mené son travail. Elles étaient fort précaires : dans une lettre écrite du Sénégal le 24 juin 1751 à Antoine et Bernard de Jussieu, et publiée par A. Lacroix (1938, p. 73), il se plaint de ne pouvoir obtenir de la Compagnie des Indes, où il est employé, les moyens de travailler commodément. Il se dépeint comme « un homme qui depuis un an et 3 mois qu'il est ici n'a pu avoir une misérable table pour travailler, et qui fait ses pénibles et attentives observations sur ses genoux... Un homme qui s'il a besoin de papier est refusé... » ; dans la lettre suivante, du 20 aoust (p. 78), il se félicite d'avoir obtenu la disposition d'une « petite case de paille » comme laboratoire, tout en souhaitant en avoir une bâtie en chaux, « chose qui m'est indispensablement nécessaire, soit pour travailler tranquillement, soit pour préparer et conserver au sec toutes les curiosités que je ramasse ». C'est dans ces déplorables conditions qu'il avait entrepris — et qu'il exécutait de main de maître — une œuvre véritablement gigantesque. Il récoltait, étudiait, classait toutes

les espèces de tous groupes animaux et végétaux qui lui tombaient sous la main, ainsi que les minéraux ; il s'occupait avec la plus grande activité de botanique appliquée, d'ethnographie, de météorologie, de physique, d'astronomie ; il étudiait les marées, levait des cartes géographiques, etc... Cela représentait un immense matériel de collection et de fort nombreux dossiers. Comme il menait tout de front, il lui fallait sans cesse consulter échantillons et papiers, sans avoir évidemment aucune commodité pour déployer le tout. Comment dans ces conditions ne se serait-il pas produit du désordre et des mélanges ? N'oublions pas non plus qu'il tomba très gravement malade juste au moment de tout emballer pour le retour en France, de telle sorte qu'au lieu de trouver là une occasion de remise en ordre, il est probable qu'il ne put éviter de nouveaux mélanges.

Auteurs qui se sont occupés des espèces d'Adanson. — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Adanson a vu son traité des Coquillages cité dès sa parution ; ses contemporains, ses successeurs ont tenu le plus grand compte de son œuvre ; ses figures qui montrent les animaux en plus des coquilles (ce qu'on faisait bien rarement à cette époque) ont été reproduites en maints ouvrages, à commencer par le Conchylien Cabinet de Martini et Chemnitz ; ses méthodes ont été exposées et utilisées ; ses genres longtemps conservés ; enfin, ses espèces, et c'est ce dont nous nous occupons ici, ont été citées, reprises, mises sous dénomination linnéenne, discutées, par d'innombrables auteurs. Donner la liste de ces auteurs et de leurs travaux serait passer en revue, interminablement, l'histoire de la malacologie marine. Nous ne rappellerons donc que le principal.

Linné, dans la XII[e] édition du Systema Naturae (1767), effectue fréquemment l'assimilation de ses espèces à celles d'Adanson ; Martini, dans le Conchylien Cabinet commencé en 1769, puis Chemnitz, le citent bien souvent ; Gmelin, dans la XIII[e] édition du Systema Naturae, est l'un des auteurs ayant joué le plus grand rôle à ce point de vue, car il reprend la plupart des espèces d'Adanson, soit pour les citer dans la synonymie, soit pour les munir d'un nouveau nom ; parfois, il conserve le nom créé par Adanson, lui donnant ainsi, à nos yeux, une consécration linnéenne.

Avec l'Encyclopédie méthodique commence la série des dictionnaires où les genres et les espèces d'Adanson sont nommés à leurs places alphabétiques et longuement discutés. Bruguière, Deshayes (1830) ont, à ce titre, étudié de très près l'œuvre d'Adanson ; Bosc, dans le dictionnaire Déterville, Blainville, dans le dictionnaire Levrault, se sont livrés au même travail ; et Deshayes de nouveau, dans le dictionnaire de d'Orbigny. Si, quittant les dictionnaires, nous revenons aux traités, nous voyons Lamarck citer de nombreuses espèces d'Adanson dans les « Animaux sans vertèbres » ; dans la 2[e] édition, Deshayes, qui décidément est l'un de ceux qui se sont le plus penchés sur l'œuvre d'Adanson, commente longuement ses espèces. Les grands traités de la suite du 19[e] siècle (Reeve, Sowerby, Tryon) n'ont qu'accidentellement mentionné Adanson, auteur non-linnéen. Mais d'innombrables malacologistes ont continué à s'en occuper dans leurs travaux, notamment Gray, Philippi (1844, Enum. Moll. Sic.), Dunker (1853, Ind. Moll. Guin. Inf.), Récluz (Journ. de Conchyl., etc...) qui avait une prédilection toute particulière pour Adanson et aimait créer des genres et des sous-genres sur ses dénominations. Cet auteur

a également laissé, sous forme manuscrite, un travail synonymique où toutes les espèces d'Adanson sont étudiées dans l'ordre où elles sont décrites (1). Römer, dans ses diverses publications et en particulier dans les Malakozoologische Blätter, IX, 1862, pp. 26-32, prend en grande considération l'œuvre d'Adanson ; le Dr Jousseaume cite les espèces de Pourpres et de Marginelles et base sur les dénominations d'Adanson des genres et des sous-genres nouveaux.

Enfin, parmi les auteurs contemporains, G. Dollfus, d'abord dans les Mollusques du Roussillon, puis dans son étude sur les Coquilles quaternaires du Sénégal, a discuté diverses espèces ; il a également laissé, sous forme manuscrite, une synonymie des Mollusques d'Adanson, qu'il se proposait sans doute d'intégrer dans un travail plus vaste sur cet auteur (2). Ed. Lamy, dans ses révisions des Lamellibranches, a étudié de nombreuses espèces de l' « Histoire naturelle du Sénégal ». P. Pallary s'en est occupé également, particulièrement à l'occasion de son travail sur le Maroc. Lui aussi a écrit une étude synonymique complète des espèces d'Adanson, restée cette fois encore à l'état de manuscrit, qu'il nous a communiquée et qui nous a rendu de grands services.

Mais celui des auteurs récents qui a fait le plus progresser les identifications des espèces d'Adanson est incontestablement Ph. Dautzenberg. D'abord dans les Mollusques du Roussillon, puis dans la série de ses travaux parus aux Mémoires de la Société Zoologique de France (1890, Récoltes abbé Culliéret ; 1891, Voyage Melita ; 1900, Croisière Chazalie), enfin dans

(1) Ce cahier, venu en la possession de Ph. Dautzenberg, appartient maintenant au Musée de Bruxelles ; il nous a été aimablement communiqué par M. van Straelen, Directeur de ce Musée.

(2) Son fils, notre collègue R.-Ph. Dollfus, nous a aimablement prêté ce manuscrit.

l'étude des matériaux récoltés par A. Gruvel (1910, Contrib. faune malac. Afr. occ. ; 1912, Mission Gruvel, Moll. mar.), il n'a pas manqué une occasion de citer les espèces d'Adanson, de les discuter, de ressusciter les noms donnés par cet auteur.

Grâce à ces très nombreux travaux, grâce en particulier à Deshayes et à Dautzenberg, les deux meilleurs ouvriers en cette matière, la moitié des espèces d'Adanson se trouvait correctement identifiée, ainsi que le montrera le présent ouvrage. Mais il va sans dire que bien souvent aussi il y avait erreur, ou au moins incertitude ; que des identifications très diverses étaient proposées pour une même espèce. Dans certains cas (voir le Dosin), les identifications faites par les auteurs les plus anciens étaient correctes, celles des auteurs modernes étaient erronées. Ce fait, curieux au premier abord, s'explique si l'on remarque qu'il s'agit d'espèces n'appartenant pas (je le montre dans le présent travail) à la faune du Sénégal. Les auteurs modernes, bien au fait des répartitions géographiques, ont cherché instinctivement à faire les assimilations des espèces adansoniennes avec des espèces sénégaliennes, tandis qu'au début du siècle dernier, où les aires d'habitat n'étaient guère connues et préoccupaient peu les esprits, les auteurs cherchaient parmi toutes les espèces décrites, et c'est ainsi qu'ils purent tomber juste.

Mais ce sont là cas particuliers. En fait, les discussions du début du siècle dernier relatives aux espèces d'Adanson n'offrent plus, en général, qu'un intérêt historique, surtout à partir de maintenant où nous connaissons ces espèces par les échantillons retrouvés. Aussi n'en tiendrons-nous pas un très grand compte dans le présent ouvrage ; nous citerons surtout les références récentes, celles de Dautzenberg principa-

lement, qui sont relatives à des récoltes nouvelles et donnent des lieux d'habitat.

Parmi les auteurs que nous avons nommés, plusieurs, nous l'avons dit, ont écrit la synonymie des espèces d'Adanson. Ces études étaient restées manuscrites : c'est un fait très frappant, et dont la signification est des plus claires. De telles études ne pouvaient donner de résultats vraiment satisfaisants, dans l'impossibilité où se trouvaient les auteurs d'examiner les échantillons d'Adanson. C'est ce qu'écrivait Dautzenberg à Pallary le 28 octobre 1913 : « Il vaudrait mieux réserver la discussion approfondie des espèces pour l'époque où on aura pu reconnaître la plupart des espèces restées obscures jusqu'à présent, soit par l'examen des types d'Adanson, soit par l'étude de matériaux plus abondants du Sénégal... C'est alors, lorsque le résidu se trouvera très réduit, qu'il y aura lieu de publier un travail d'ensemble sur l'œuvre du savant naturaliste du XVIII[e] siècle. »

Les dénominations d'Adanson et les règles de la nomenclature. — Adanson a incontestablement précédé Linné dans l'emploi de dénominations binominales pour les Mollusques. C'est dans la 10[e] édition du *Systema Naturae* de Linné (1758) que « pour la première fois chez lui des noms spécifiques viennent remplacer les numéros qui jusque-là lui avaient servi, comme à beaucoup de ses devanciers, à désigner les espèces. On lui en a fait un mérite tout à fait excessif, il n'a fait que suivre l'exemple donné par un autre. L' « Histoire naturelle du Sénégal » d'Adanson est en effet de 1757 (1). On ne saurait trop rappeler

(1) Le jugement que nous citons ici est évidemment injuste pour Linné. Il s'est écoulé trop peu de temps entre la publication de l'Histoire naturelle du Sénégal et celle de la 10[e] édition du *Systema*

combien sa méthode est rigoureuse. Non seulement les noms de Genre et d'Espèce sont univoques, mais dans chaque Genre il désigne l'Espèce qui lui sert de type... Enfin, par surcroît de précautions, il donne souvent à son Espèce type le nom générique comme nom spécifique : *Natica natice, Coretus coret, Yetus yet* : pratique excellente. Nous ne craignons pas, Messieurs, de signaler Adanson comme offrant en zoologie le premier et le plus remarquable modèle d'une méthode scientifique rigoureusement honnête et prudente. »

Ainsi s'exprimait en 1881 M. Chaper, dans le rapport de la Commission de Nomenclature de la Société zoologique de France. R. Blanchard, dans son rapport pour le premier Congrès international de Zoologie (Paris 1889), s'exprimait de façon analogue. Aussi, dans la première rédaction des règles de la nomenclature, était-il admis que la priorité des noms remontât à Adanson ainsi qu'aux autres auteurs prélinnéens ayant « effectivement entendu appliquer les règles de la nomenclature binaire ». Cela ne faisait que sanctionner les habitudes déjà prises par plusieurs malacologistes, Deshayes, Jousseaume, etc..., qui considéraient les noms d'Adanson comme valables.

Mais, au Congrès de Moscou (1892), ce point de vue, toujours soutenu par R. Blanchard, fut rejeté, et la dixième édition du *Systema Naturae* fut prise comme point de départ de la nomenclature zoologique. Dautzenberg par la suite eut l'espoir de voir modifier cette décision, mais en vain ; en octobre 1913, il écrivait à Pallary : « Nous sommes tout à fait de votre avis qu'il serait juste de reprendre les noms d'Adanson,

naturae pour que Linné ait pu s'inspirer d'Adanson. Le très grand mérite de chacun de ces deux auteurs ne diminue en rien celui de l'autre.

mais vous savez qu'il ne nous a pas été possible d'obtenir du Congrès de Monaco l'abrogation de la règle fixant à 1758 le point de départ de la nomenclature zoologique. »

Reconnaissons pleinement le mérite d'Adanson ; mais ne demandons pas que les règles de la nomenclature constituent une œuvre de justice. La justice s'accorderait mal avec la simplification, qui est le véritable but.

Personnes ayant contribué a la préparation du présent travail. — M. L. Germain, Directeur du Muséum, a travaillé avec nous à l'étude des espèces terrestres et fluviatiles ; P.-H. Fischer a collaboré à l'étude d'une bonne partie des exemplaires de la collection retrouvée. Le manuscrit de P. Pallary nous a épargné beaucoup de travail, en nous servant de registre de départ pour la recherche et la vérification des synonymies ; il est juste que nous considérions aussi cet auteur comme ayant collaboré à la présente étude. Nous adressons nos remerciements à M. le Dr Sannié, Professeur au Muséum et Directeur de l'Identité judiciaire, qui a mis à notre disposition l'appareil qui a permis de lire et de photographier les inscriptions sous les rayons ultra-violets. Son assistant, M. Amy, nous a beaucoup aidé dans ce travail.

Mais c'est certainement à M. H.-M. de Rocquigny-Adanson que doit aller la meilleure part de notre reconnaissance, pour avoir bien voulu offrir au Muséum la très précieuse collection des coquilles d'Adanson.

On trouvera à la fin de ce mémoire une liste bibliographique des travaux concernant les côtes occidentales d'Afrique.

Le Sormet

Sormetus Adansoni Férussac

1757. *Cymbium* 1. Le Sormet		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 3 ; pl. 1, G. 1, fig. 1.
1822. *Sormetus Adansonii*		Férussac, Tabl. syst. Anim. Moll., p. XXX.
1825. —	—	Blainville, Man. Malac., p. 478, pl. 45, fig. 4.
1827. —	—	Blainv., Blainville, Dict. Sc. nat. (Le vrault), t. XLIX, p. 491.

Ce Mollusque n'a jamais été récolté depuis Adanson. Férussac et Blainville n'ont fait que le doter d'un nom linnéen (1).

Objets retrouvés (pl. I, fig. 1 et 2). La collection ne contenait aucun exemplaire du Sormet, ce qui est particulièrement regrettable, cette espèce étant de beaucoup la plus énigmatique de celles qu'ait décrites Adanson.

Cependant, quelques documents manuscrits, retrouvés dans les archives du château de Balaine, sont intéressants à faire connaître.

I. Dessins originaux (pl. I, fig. 1) correspondant aux figures publiées. Ces dessins, de la main d'Adanson, diffèrent quelque peu de la reproduction qu'il en a fait faire par M^lle^ Reboul pour la planche 1 de l' « Histoire naturelle du Sénégal », et s'accordent mieux avec la description. Le corps, moins allongé, a les proportions indiquées dans le texte (10 lignes × 3 lignes, soit 22,5 × 7,5 mm) ; la coquille couvre le corps sur une plus grande longueur ; elle le déborde franchement dans le sens de la largeur ; et elle est

(1) C'est indépendamment l'un de l'autre qu'ils se sont trouvés choisir le même vocable générique et le même vocable spécifique (voir Ed. Lamy, Bull. Soc. Zool. France, 16 décembre 1941).

plus large à l'avant qu'à l'arrière et comme tronquée à l'extrémité postérieure, conformément au texte et contrairement à ce que montre le dessin de M^lle^ Reboul.

II. Description latine du genre Kumbion, accompagnée d'un dessin en marge. En fait, ce document, rédigé semble-t-il postérieurement à la publication de l'Histoire naturelle du Sénégal, est relatif, non à l'ensemble du genre *Cymbium* (Sormet et Gosson), mais au seul Sormet dont il reproduit la description, avec quelques additions qui nous montrent qu'Adanson n'affirmait plus l'absence totale des yeux (oculi nulli seu non conspicui), que le Sormet a été observé par lui en abondance (Junio mense copiosa), et qu'il le rapprochait des *Haliotis* (novum genus ejusdem ordinis ac haliotis).

La figure tracée en marge (pl. 1, fig. 2) doit être considérée, semble-t-il, comme un schéma fait de mémoire. Elle complète cependant fort utilement les autres figures, en nous montrant le profil du Sormet. Elle permet de se rendre compte, notamment, du degré d'aplatissement de la coquille, qui latéralement ne recouvre le corps que sur la moitié de sa hauteur. Elle montre aussi le sillon latéral, qui passe par un point haut au milieu du corps et redescend vers l'avant.

Les interprétations du Sormet. Ed. Lamy (Bull. Soc. Zool. France, 16 déc. 1941) a fait l'historique détaillé de cette question. On voudra bien se reporter à son texte. Qu'il soit seulement rappelé que, mise à part l'assimilation étrange de Bruguière (*fide* Blainville) et de Bosc, qui rapportaient le Sormet à *Patella crepidula L.*, les auteurs se sont accordés pour le comparer aux Bulles (1), et plus spécialement aux *Philine* (*P. aperta* L.), opinion qui n'est pas entiè-

(1) Ils ne font en cela que suivre Adanson, qui le réunit dans le genre *Cymbium* avec le Gosson, qui est un *Bullaria*,

rement satisfaisante, ainsi que le disent Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus (1886, Moll. Roussillon, I, p. 542) et Pilsbry (1895, Tryon's Manual of Conchol., XVI, p. 2).

Mais Ed. Lamy (1941, loc. cit.) fait remarquer que la famille des *Philinidae* renferme un autre représentant qui semble offrir une plus grande ressemblance avec le Sormet. C'est le genre *Cryptophthalmus* Ehrenberg 1831, qui a pour type *Bulla smaragdina* Leuckart (1828, Neue wirbell. Thiere d. Roth. Meer., in Atl. Reise im nordl. Afr. von E. Rüppell, 1 Abt., Zool., p. 26, pl. XI, fig. 2-7) = *Cryptophthalmus olivaceus* Ehrenberg (1831, Symbolae Phys., Anim. Evert. Decas I Zool. II Moll. fol. K pl. I fig. II A-6), des coraux de la Mer Rouge.

Cette opinion constitue certainement un progrès dans l'interprétation du Sormet. La forme de la coquille est très similaire, surtout comparée avec les dessins originaux d'Adanson où la coquille est plus large en avant qu'en arrière, comme il est normal chez les *Philinidae*. Toutefois, il ne s'agit évidemment pas de la même espèce. L'extrémité céphalique des *Cryptophthalmus* est en biseau, alors que le Sormet est un « demi-cylindre arrondi à ses extrémités » ; et le Sormet ne présente pas trace des immenses expansions latérales du pied qui, chez les *Cryptophthalmus*, se reploient vers le haut et s'y joignent en recouvrant la coquille : ici, au contraire, c'est la coquille qui est recouvrante, comme le montrent clairement les dessins originaux. Ces dessins empêchent aussi de considérer la coquille comme interne, même sous une mince couche de tissus comme chez les *Philinidae* connus.

Ces différences sont suffisantes pour engager à conserver au Sormet le nom générique spécial créé par Férussac. Le *Sormetus Adansoni* Fér. se situe,

semble-t-il, plus près des *Cryptophtalmus* (famille des Philinidae) que des autres Mollusques connus, mais cette comparaison n'est pas encore entièrement satisfaisante.

Il faut souhaiter voir capturer un jour de nouveaux exemplaires. Adanson indique qu'on trouve cette espèce sur les bords de l'estuaire du « Niger », c'est-à-dire du Sénégal, en juin. Mais on sait que les Opisthobranches sont souvent très irréguliers dans leurs apparitions.

Le Gosson

Bullaria Adansoni Phil.

1757. *Cymbium* 2. Le Gosson	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 4 ; pl. 1, G. I, fig. 2.
1847. *Bulla Adansonii*	Philippi, Zeitschr. f. Malakoz., p. 121.
1893. — — Phil.,	Pilsbry, Tryon's Man. Conchol., XV, p. 333, pl. 38, fig. 61.
1911. — — —	Dollfus, Coq. quatern. Sénég., p. 45, pl. II, fig. 55-56.
1912. — — —	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 4.
1938. — — —	P. et E. Fischer in Monod, Coq. mar. Sahara et Soudan, Soc. Biogéogr., vol. H.-S. V, p. 152.

Une synonymie plus étendue se trouve dans Dollfus, 1911.

Objets retrouvés. La coquille figurée n'a pas été retrouvée ; mais deux échantillons (sans inscriptions) dont l'un au moins, mesurant 21 mm., appartient à la forme du Sénégal, *Bullaria Adansoni* Phil., se trouvaient dans une boîte avec deux étiquettes dont l'une mentionne le Gosson du Sénégal et l'autre : « Gondole 2 Gosson hist. nat. du Seneg. pl. 1 Seneg. et Alep ».

On sait combien sont faibles les différences qui séparent *Bullaria Adansoni* Phil. (Sénégal) de *Bullaria striata* Brug. (Méditerranée).

Le Bulin

Bulinus senegalensis O. F. Müller (pl. I, fig. 3 et 4)

1757. Le Bulin. *Bulinus*	Adanson, Hist. nat. Sénég., Coquillages, p. 5 ; pl. 1, fig. G. II (voir aussi p. LVII et LVIII, reproduction).
1781. *Bulinus senegalensis*	O. F. Müller, Der Naturforscher, Halle, XV, p. 6.
1815. *Bullinus senegalensis*	Oken, Lehrbuch der Naturgesch., III, Zool., I, p. 303.
1850. *Bulinus Adansoni*	J. E. Gray, *in* M. E. Gray, Fig. of Moll. Anim., IV, p. 119.
1856. *Physa Senegalensis* Müll.,	Bourguignat, Amen. malac., XLV, Recens. Physes contin. Afr., Rev. et Mag. Zool., 2e s., VIII, p. 238.
1909. *Bullinus bullin* (Adanson),	Pallary, Mém. Inst. d'Egypte, VI, 1, p. 51.
1927. *Bulinus senegalensis* Müll.,	Pilsbry (H. A.) et Bequaert (J.), Bull. Amer. Mus. Nat. Hist., LIII, p. 138, fig. 12.
1939. — — —	De Larambergue, Bull. biol. France et Belgique, LXXIII, p. 116.

Dans tous les travaux antérieurs à 1927 mentionnés ci-dessus, cette espèce n'était citée que sur la foi d'Adanson : elle n'avait jamais été retrouvée. Mais Pilsbry et Bequaert ont pu étudier des spécimens des marais de Podor et les rapporter à l'espèce d'Adanson. La comparaison des figures qu'ils donnent et des coquilles d'Adanson que nous avons sous les yeux montre que cette assimilation est exacte.

Objets retrouvés. Nous avons en effet retrouvé 37 individus, collés sur un carton (pl. I, fig. 3) qui porte l'inscription suivante de la main d'Adanson :

Le Bulin. 1 A. ist du Seneg. pl. 1 n° 2127.

La taille de ces individus va de 2 à 3,4 mm. (1). Nous donnons (fig. 4) la vue de deux exemplaires grossis.

L'aspect est très semblable à celui de *Bulinus contortus* Michaud ; mais la différence de taille est si grande (3 mm. à 13 mm.) que ces deux espèces sont jusqu'ici considérées comme distinctes. Le Bulin est en effet adulte à cette taille de 3 mm. (voir Adanson, p. LVII et LVIII).

Le Coret

Planorbis (*Planorbis*) *coretus* Deshayes
(pl. I, fig. 5, 6, 7 ; et text-fig. 1)
non Planorbis coretus Dautzenberg

1757.	Le Coret. *Coretus*	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 7 ; pl. 1, fig. G. III.
1838.	*Planorbis coretus*	Deshayes, Anim. s. Vert., VIII, p. 393.
1850.	— *Adansonii*	J. E. Gray, *in* M. E. Gray, Fig. of Moll. Anim., IV, p. 119.
1927.	— (*Gyraulus*) *Adansonii* Gray,	Pilsbry et Bequaert, Bull. Amer. Mus., LIII, p. 124. *

Le Coret est l'une des espèces d'Adanson qui n'avaient jamais été retrouvées, malgré ce qu'avait cru Dautzenberg (voir ci-dessous).

Objets retrouvés. Dans la collection d'Adanson, il reste 17 coquilles collées sur un carton, qui porte

(1) Dans son texte, p. 5, Adanson dit que le Bulin mesure à peine une ligne et un tiers (3 mm.), mais la coquille qu'il a figurée mesurait une ligne et demie (3 mm. 4), ainsi qu'il est spécifié sur le dessin original, que nous avons retrouvé. Un seul des échantillons en notre possession atteint cette taille, mais ce n'est pas celui qui a été figuré ; sans doute ce dernier faisait-il partie du lot envoyé à M. de Buffon (26 individus, d'après le catalogue manuscrit, où il est précisé que la taille est de 1 ligne 1/2).

les traces d'un beaucoup plus grand nombre (95 environ). Les spécimens les plus grands (3 mm. environ) ont tous été détruits ; ceux qui restent mesurent au plus 2 mm. Sur ce carton, Adanson a écrit :

Le Koret ad. 4 D, hist. nat. du Senég. pl. 1 n° 2.139.

Text-fig. 1. — Le Coret, forme de l'ouverture et profil des tours. × 10. (Le même individu que sur la pl. I, fig. 6).

Les spécimens (pl. 1, fig. 5 et 6), aux tours bien arrondis, à l'ouverture régulière (text-fig. 1, complétant la fig. 6 prise un peu obliquement), appartiennent aux *Planorbis* s. s., et non au sous-genre *Gyraulus* comme l'avaient supposé Pilsbry et Bequaert. Leur aspect est proche de celui de *Planorbis adowensis* Bourguignat (Icon. mal Tanganika, 1888, pl. I, fig. 1-4). Mais la différence de taille est considérable : *Pl. adowensis* mesure 10 mm. (Bourguignat) et même 16 mm. (Pilsbry et Bequaert, p. 119), tandis que le Coret ne dépasse pas, d'après Adanson, 1 ligne 1/2 (3 mm. 4). Il est adulte à cette taille, puisqu'Adanson a observé des accouplements multiples (p. 10) et des œufs (voir notre fig. 7, reproduction d'un dessin inédit d'Adanson). Aussi pensons-nous qu'il convient, jusqu'à plus ample informé, de le considérer comme spécifiquement distinct.

Note sur *Pl. coretus* Dautz. = **Pl. Dorri** nom. nov.

Dautzenberg (1890, Mém. Soc. Zool. France, p. 132, pl. I, fig. 9) avait cru retrouver le Coret d'Adanson dans un petit planorbe de Bakel, rapporté par le capitaine Dorr, et ayant le même diamètre que le Coret ; mais ce planorbe étant beaucoup plus aplati

que le Coret, à spire sub-anguleuse, et surtout à ouverture très allongée et d'une forme bien différente, ne nous paraît nullement s'identifier au Coret, qui a « les spires... arrondies, renflées dans leur contour » et dont l' « ouverture est ronde à peu de chose près » (Adanson, p. 8). C'est d'ailleurs un *Gyraulus*, comme l'ont admis Pilsbry et Bequaert. Ces auteurs (p. 125) doutaient que ce fût le Coret, mais admettaient que le Coret était aussi un *Gyraulus* (p. 124).

Nous proposons de remplacer le nom *Planorbis coretus* Dautz. (*non* Adanson *nec* Deshayes) par **Planorbis (Gyraulus) Dorri nom. nov.**

Le Piétin

Pedipes pedipes Bruguière (pl. I, fig. 8)

1757. Le Piétin. *Pedipes*	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 11 ; pl. 1, G. IV.
1789. *Bulimus pedipes*	Bruguière, Encyclopéd. méth., Vers, I, p. 340.
1790. *Helix afra*	Gmelin, Syst. Nat., éd. XIII, p. 3651.
1817. — — Gmel.,	Dillwyn, Catal. rec. shells, p. 886.
1818. *Tornatella pedipes*	Lamarck, Anim. s. vert., VI, 2e partie, p. 221.
1822. *Pedipes afra*	Férussac, Tabl. syst. Anim. moll., Prodr. fam. Auricul., p. 109, n° 1.
1825. — *Adansonii*	Blainville, Man. Malac. Conch., p. 452.
1826. — —	Blainville, Dict. Sc. nat., Levrault, t. 40, p. 288.
1835. — *afra*	Lowe, Zoolog. Journ., t. 5, p. 296, pl. 13, fig. 8 à 12.
1835. — *afer* Gmel.,	Adams (H. et A.), Gen. rec. Moll., II, p. 248, pl. 83, fig. 4.
1878. — *afra* —	Wollaston, Testacea atlantica, pp. 50, 265, 293.
1881. — — —	Rochebrune, Mater. faune arch. Cap Vert, p. 309.

1883.	*Pedipes afer* Gmel.,	Fischer (P.), Manuel de Conchyl., p. 502.
1890.	— — —	Smith, Mar. moll. f. S[t] Helena, Proc. Z. S., p. 300.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. f. malac. Afr. occ., p. 9.
1912.	— — —	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 3.
1914.	— — —	Tomlin et Shackleford, Mar. Moll. S.Thomé, J. of Conch., XIV, p. 240.
1920 (1912).	— — —	Pallary, Explor. sc. Maroc, p. 19.
1927.	— *pedipes* Brug.,	Pilsbry et Bequaert, Bull. Am. Mus. Nat. Hist., LIII, p. 102.
1931.	— *afer* Gmel.,	Thiele, Handb. syst. Weicht., p. 464, fig. 555.

Bruguière, Gmelin, Dillwyn n'ont cité cette espèce que sur la foi d'Adanson. Lamark est le premier auteur qui y ait rapporté de nouveaux exemplaires. Malgré les noms divers qu'elle a portés et la pénurie de figures satisfaisantes, cette espèce n'est pas discutée. Elle est le type du genre *Pedipes* (1).

Objets retrouvés. La collection renferme 36 individus du Piétin, dont 33 sont collés sur un carton portant l'inscription suivante de la main d'Adanson : « le Piétin hist. nat. du Seneg. pl. 1 Pedipes 6 A ». Les dimensions des individus vont de 3 à 8 mm. L'un d'eux (8 mm.) est représenté sur notre pl. I, fig. 8.

Les dessins originaux des 4 figures, retrouvés, montrent la striation des coquilles beaucoup mieux que ne font ces figures, et nous apprennent que la coquille « grandeur naturelle », dont la représentation occupe 8 mm., ne mesurait en réalité que 3 lignes

(1) C'est par erreur que ce genre *Pedipes* est attribué à Bruguière dans le traité de Thiele, p. 464. Bruguière range le Piétin dans le genre *Bulimus* ; c'est Férussac qui, le premier des auteurs linnéens, a employé génériquement le mot *Pedipes*, dans ses tableaux systématiques, p. XXXIII.

(6 mm. 7), conformément à ce que précise le texte. Quant à la coquille grossie, elle mesurait, d'après l'échelle (en lignes) jointe au dessin, 6 mm. 4. Plusieurs des coquilles retrouvées ont cette dimension.

Enfin, la description latine du Piétin, retrouvée également, précise que c'est au début d'avril que cette espèce a été observée.

Le Kambeul

Limicolaria kambeul (Adanson) Bruguière

1757. *Cochlea* 1. Le Kambeul	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 14 ; pl. 1, G. V fig. 1 (et p. 60 du Voyage).
1789. *Bulimus Kambeul*	Bruguière, Encyclop. méthod., I, p. 322, n° 40.

Il est inutile de donner une synonymie étendue de cette espèce, tous les auteurs étant d'accord sur sa dénomination.

Objets retrouvés. Deux échantillons de cette espèce portent des inscriptions de la main d'Adanson. Aucun d'eux n'est l'exemplaire figuré.

Le plus grand, blanchâtre, mesure 91×41 mm. Il porte : « 2152 Koklea 7 F Kambeul Seneg. 10 spires ». Il est accompagné d'une étiquette donnant les mêmes indications. L'autre, de 52×21 mm., porte une inscription en partie effacée, où on lit cependant « 9 spires ». Il appartient manifestement à la variété étroite à bandes foncées citée par Adanson p. 15.

Adanson décrivait son espèce comme lisse et unie. Précisons que les deux exemplaires retrouvés présentent, en plus des stries de croissances fort évidentes, des stries spirales obsolètes déterminant avec les précédentes un treillissage peu marqué.

Le Pouchet

Helix (*Hemicycla*) *plicaria* Lamk. (pl. I, fig. 9 et 10)
non Helix Pouchet Férussac

1757. *Cochlea* 2. Le Pouchet		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 18 (et p. 14 du Voyage) ; pl. 1, G. V fig. 2.
1816-1825. *Helix plicaria*		Encyclop. méth. Lamarck, pl. 462, fig. 3 ; Bory de Saint-Vincent, p. 178.
1822. —	—	Férussac, Tabl. syst., p. 32, n° 74, pl. XLII, fig. 4.
1833. —	— Lamk.,	Webb et Berthelot, Ann. Sc. nat., t. 28, p. 313, et synop. p. 9.
1878. —	— —	Wollaston, Testacea Atlantica, p. 347.
1885. —	— —	Mabille, Faune malac. Canaries, Nouv. Arch. Mus., 2e s., VIII, p. 30.
1888. *Hemicycla* —	—	Tryon, Man. of Conch., IV, p. 151, pl. 49, fig. 51, 52.
1900. *Helix* (*Hemicycla*) *plicaria* Lamk.,		Dautzenberg, Croisière Chazalie, Mém. Soc. Zool. France, p. 150.
1932. *Helix* (*Hemicycla*) *plicaria* Lamk.,		Odhner, Beitr. Malak. Kanar. Ins., Arkiv für Zool., 23 A, 14, p. 103.

Le Pouchet n'est pas un Mollusque du Sénégal : Adanson dit l'avoir récolté à Tenerife.

Objets retrouvés. Deux spécimens se trouvent dans la collection d'Adanson. Ils ne sont pas accompagnés d'étiquettes, mais l'un d'eux (mesurant 19×10 mm.) porte l'écriture d'Adanson, à peine lisible : « 2187 Bouton 9 C Pouchet 5 spir... Tenerif 35 ». Il ne présente pas de bandes colorées. L'autre échantillon (19×11 mm.), orné de 4 bandes brunes, ne porte aucune inscription mais appartient à la même espèce que le précédent. Les dimensions correspondent à celles des figures, qui ont 19 et 18 mm. ; les coquilles

retrouvées peuvent donc être celles qui ont été figurees, mais il n'y a pas de certitude à cet égard (pl. I, fig. 9 et 10).

Ces deux échantillons sont des *Helix* (*Hemicycla*) *plicaria* Lamk.

Discussion. Férussac avait cru retrouver le Pouchet dans l'espèce qu'il a appelée pour cette raison *Helix Pouchet* (1822, Tabl. syst., p. 36, et Hist. Moll., pl. 42, fig. 3), et dans la synonymie de laquelle entrent *Helix Adansoni* Webb et Berth. et *Helix Poucheti* Mabille ; mais c'est une espèce bien différente, elle ne présente pas les « canelures fort serrées et courbées en arc » dont parle Adanson (p. 18), mais seulement des stries ; et, si l'une des figures (celle du haut) peut avoir induit Férussac en erreur par le fait que les cannelures y sont fort mal rendues, l'autre figure est beaucoup moins douteuse, non pour les cannelures (elles affectent des directions fantaisistes), mais pour la callosité ombilicale : elle s'y montre de faible étendue, localisée dans la dépression ombilicale, ce qui est le cas chez *Helix plicaria*, tandis que chez *Helix Pouchet* Fér. (*non* Adans.) cette callosité est une flaque étendue, largement recouvrante.

Dans ces conditions, le nom *Helix Pouchet* Férussac (*non* Adanson) ne devrait-il pas être changé ? Deux raisons s'y opposent. D'une part, le Pouchet d'Adanson ayant été publié avant 1758, le nom donné par Férussac n'est pas préoccupé du point de vue légal. D'autre part, on pourra toujours objecter qu'il n'est pas certain qu'Adanson n'ait confondu deux espèces sous le même nom, et que la première de ses figures ne représente l'espèce de Férussac. Les dessins originaux, qui sans doute auraient éclairci ce point, n'ont malheureusement pas été retrouvés.

L'Ormier

Haliotis tuberculata L.

1757.	*Haliotis* 1. L'Ormier			Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 19 ; pl. 2, G. VI, fig. 1.
1758.	*Haliotis tuberculata*			Linné, Syst. Nat., éd. X, p. 780.
1853.	—	—	Linné,	Dunker, Ind. Moll. Guin. inf., p. 33 ; pl. V, fig. 1-3 et 17-19.
1886.	—	—	—	Nobre, Conch. ilha S. Thomé, Bol. Soc. Geogr. Lisb., n° 4, p. 9.
1890.	—	—	—	Pilsbry, in Tryon's Man. of Conch. XIII, p. 85 ; pl. 1, fig. 17 ; pl. III, fig. 1-3.
1910.	—	—	—	Dautzenberg, Contrib. f. mal. Afr. occ., p. 104.
1912.	—	—	—	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 79.
1915.	—	—	—	Tomlin et Shackleford, Mar. Moll. São Thomé, Journ. of Conch., XIV, p. 268.
1927.	—	—	—	Dautzenberg, Moll. Atlant., Camp. Monaco, LXXII, p. 212.

La collection contient 4 coquilles accompagnées d'étiquettes d'Adanson établissant qu'il s'agit de l'Ormier du Sénégal ; et la plus grande de ces coquilles porte le n° 2.208, sous lequel est inscrit dans le catalogue manuscrit l' « Ormier hist. nat. du Senég. planc. 2 », « de lile Goré ».

Aucun de ces spécimens n'est la coquille figurée (1).

Adanson (p. 24) a admis que c'est une seule et même espèce d'*Haliotis* qui se trouve en Suède, en France, aux Canaries, aux Açores et au Sénégal. Il n'y a donc jamais eu de discussion sur l'Ormier.

C'est à propos de cette large répartition géographique qu'Adanson écrit (p. 24) : « Cela ne doit-il

(1) Les figurés sont réduites de deux neuvièmes par rapport aux dessins originaux, retrouvés.

pas faire soupçonner qu'il regne une température à peu près égale dans les mers les plus opposées ? Cette température pourroit peut-être se trouver à une certaine profondeur qu'il seroit à propos que ceux qui habitent les côtes voulussent se donner la peine d'observer. » Pallary (manuscrit, cité au début de notre introduction) a raison de voir dans cette phrase la preuve d'une intuition géniale.

C'est au mois de janvier (1750) qu'Adanson a observé cette espèce, à l'île de Gorée (renseignement figurant dans la description latine, retrouvée).

Le Sigaret

Sigaretus concavus Lamk.

1757.	*Haliotis* 2. Le Sigaret	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 24 ; pl. 2, G. VI, fig. 2.
1799.	*Helix heliotoidea* (pars)	Gmelin (*non* Linné), Syst. nat., éd. XIII, p. 3663.
1822.	*Sigaretus concavus*	Lamarck, Anim. s. Vert., VI, 2e partie, p. 208.
1852.	— *cymba*	Dunker (*non* Menke), Index Moll. Guin. inf., p. 32, pl. 5, fig. 20, 21, 22.
1883.	— *concavus* Lamk.,	Weinkauff, Conch. cab., 2e éd., *Sigaretea*, p. 17, pl. 3, fig. 1, 2, 3.
1887.	— — —	Hoyle, List shells W. Afr., Proc. R. Phys. Soc. Edinb., IX, p. 340.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune mal. Afr. occ., p. 91.
1912.	— — —	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 52.

Un exemplaire, de 40×35×20 mm. ; ce n'est pas la coquille figurée, mais c'est bien un Sigaret du Sénégal, ainsi que le mentionnent les inscriptions faites par

Adanson sur la coquille et sur l'étiquette qui l'accompagnait.

Le Libot

(Lepas 1. Le Libot, Adanson, p. 27, pl. 2, G. VII, fig. 1)
Patella safiana Lamk. (pl. I, fig. 11 et 12)

Var. du Libot : *P. safiana* Lamk. + *P. lugubris* Gmel. ?
+ *P. intermedia* Jeffr. (= *P. depressa* Penn.) ?
+ *P. ferruginea* Gmel. ?

Les Patelles sont, on le sait, un groupe très difficile. Cela nous oblige à exposer dans tous ses détails notre travail d'identification et de nomenclature.

Il faut distinguer le Libot proprement dit, décrit en tête et figuré, et les formes mentionnées à titre de variétés et non figurées.

1°) Le Libot proprement dit

1757. *Lepas* 1. Le Libot		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 27 ; pl. 2, G. VIII, fig. 1.
1819. *Patella Safiana*		Lamarck, Anim. s. Vert., VI, p. 329.
1841. —	— Lamk.,	Délessert, Rec. de Coq., pl. 22, fig. 2.
1849. —	*conspicua*	Philippi, Abbild., vol. III, p. 71, pl. III, fig. 1.
1853. —	*Adansonii*	Dunker, Index Moll. Guin. inf., p. 42, n° 111 ; pl. 6, fig. 10 à 15.
1853. —	*Kraussii*	Dunker, Ibid., p. 42, n° 112 ; pl. 6, fig. 4, 5, 6.
1853. —	*conspicua* Phil.,	Dunker, Ibid., p. 43, n° 113.
1891. —	*safiana* Lamk.,	Pilsbry, *in* Tryon's Man. of Conchol., XIII, p. 90, pl. 55, fig. 19, 20, 21.
1891. —	*conspicua* Phil.,	Pilsbry, Ibid., p. 90, pl. 56, fig. 25-26.

1891.	*Patella Adansonii* Dkr.,	Pilsbry, Ibid., p. 92, pl. 12, fig. 30 à 33.
1891.	— *Kraussii* Dkr.,	Pilsbry, Ibid., p. 92, pl. 13, fig. 54, 55, 56.
1900.	— *safiana* Lamk.,	Dautzenberg, Crois. Chazalie, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 219.
1900.	— — —	Pallary, Coq. mar. Oran, J. de Conchyl., XLVIII, p. 364.
1903.	— — —	Font y Sagué, Mol. Rio de Oro, Bol. Soc. Esp. Hist. nat., p. 210.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 107.
1910.	— *Adansoni* Dkr.,	Dautzenberg, Ibid., p. 107.
1912.	— *safiana* Lamk.,	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 79.
1912.	— *Adansoni* Dkr.,	Dautzenberg, Ibid., p. 80.
1920 (1912).	*Patella* (*Laevipatella*) *safiana* Lamk.,	Pallary, Explor. Sc. Maroc, p. 72.
1920 (1912).	*Patella* (*Laevipatella*) *Adansoni* Dkr.,	Pallary, Ibid., p. 72.
1922.	*Patella safiana* Lamk.,	Lamy, Camp. Sylvana, Moll. test., p. 28.
1935.	— — —	Fischer-Piette, Patelles Eur. et Afr. Nord, J. de Conchyl., LXXIX, p. 52, fig. 22 et 23 (radules).

Objets retrouvés. La collection contient une coquille de 48×37×11 mm. (pl. I, fig. 11), portant, à l'extérieur : 2.224 Patella 20 C Libot 100 stries ; à l'intérieur : 2.224 Lepas Libot Sgl 100..., et accompagnée de l'étiquette suivante : 2224 Patelle 20 C Libot hist. nat. du Seneg. pl. 2. 76.

Les dessins originaux d'Adanson, retrouvés, semblent bien avoir été faits avec cette coquille, qui se superpose aux contours de ces dessins.

Mais, pour le dessin définitif, M^lle^ Reboul a utilisé une autre coquille. Très probablement, elle a représenté, avec réduction, un exemplaire que nous avons également retrouvé (pl. I, fig. 12) et qui mesure 61 mm.

Il ne porte pas d'inscription, mais on voudra bien comparer les figures.

Ce sont donc ces deux coquilles qui représentent le Libot proprement dit. Elles appartiennent d'ailleurs à une même espèce.

Discussion. Quelle est cette espèce ? Pour Lamarck (Anim. s. Vert., VI, p. 328), ce pouvait être son *Patella plumbea* ; mais son texte parle de taches brunes assez régulièrement rangées, qui font défaut sur le Libot, et la seule figure à laquelle il renvoie, avec doute d'ailleurs (Born, Mus. Caes. Test., pl. 18, fig. 2) est vraiment très différente des coquilles que nous avons retrouvées.

Dunker (Ind. Moll. Guin. inf., p. 42) a assimilé au Libot son *Patella Adansonii*. En comparant ses figures avec celles qui sont données ici, on leur trouvera en effet une grande similitude, mais aussi de légères différences dont nous tiendrons compte.

Voici ce que je puis dire à mon tour.

D'une part je possède, récoltées sur le littoral oranais par P. Pallary et par moi-même, des *Patella safiana* Lamk. tellement proches du Libot qu'il ne semble pas qu'on puisse les en séparer.

D'autre part, le Libot ne paraît pas non plus pouvoir être séparé de *Patella Kraussii* Dunker (loc. cit., p. 42). Comme lui, il est rétréci vers l'avant, il a une centaine de côtes fines, et ces côtes, sur la plus grande des deux coquilles, correspondent exactement à ce que dit Dunker : « in interstiis costarum majorum 2-3 minores, majores passim squamulis et nodulis instructae sunt ».

Je suis donc amené à faire entrer *P. Kraussii* Dkr. dans la synonymie de *P. safiana* Lamk. Comme les diverses formes dont il s'agit ici s'écartent notablement (par leur aplatissement ; par leurs côtes fines et fort

nombreuses) de la coquille typique du *P. safiana* figurée par Délessert, le mieux est d'en faire une variété.

« Le Libot » = *P. safiana* Lamk. var. *Kraussi* Dkr.

Quelle est la position de *P. Adansoni* Dkr. par rapport aux formes précédentes ?

Pallary (1912-1920, Explor. sc. Maroc, p. 72) dit que, comparée à *P. safiana*, *P. Adansoni* se montre « très voisine et peut-être identique ». Je suis de cet avis. Non seulement les caractères du test sont fort proches, mais je puis aussi faire état des caractères radulaires.

J'ai fait connaître (1935, Journ. de Conchyl., p. 59) que la radule de *P. safiana*, très différente de celles des autres Patelles d'Europe et d'Afrique du Nord, avait 4 cuspides à sa dent pluricuspidée, et que la ligne joignant les sommets des dents latérales forme un arc de cercle régulier ; le rapport R/C de la longueur de la radule à celle de la coquille fut trouvé égal à 0,86 (un seul spécimen étudié).

M. Th. Monod, sur ma demande, a récolté au Sénégal (pointe des Almadies) un lot de 17 *P. Adansoni* Dkr. ; il a calculé les rapports R/C : valeurs extrêmes 0,82 et 1,2, moyenne 0,97 ; sur un autre lot de 11 individus, de Dakar, la moyenne fut R/C = 0,85 (valeurs extrêmes 0,78 et 0,96). M. Monod m'ayant envoyé ce matériel, j'ai dessiné les radules : les dessins sont superposables à ceux de *P. safiana*.

J'admets donc que *P. Adansoni* Dkr. appartient à la même espèce que *P. safiana*. Comme la coquille figurée par Délessert présente beaucoup moins de côtes que la forme étudiée par Dunker, cette dernière constituera une variété : *Patella safiana* Lamk. var. *Adansoni* Dunker.

Je considère aussi *P. conspicua* Phil. comme une

variété de *P. safiana*. Pilsbry (Tryon's Manual, XIII, p. 90) et Dautzenberg (Contrib. f. mal. Afr. occ., p. 106) donnaient déjà comme probable qu'il s'agisse de la même espèce. Les collections du Muséum renferment une belle série unissant les deux formes.

L'espèce *P. safiana*, ainsi largement comprise, est répandue depuis la côte algérienne (Pallary 1900) jusqu'à Mossamedes (Dautzenberg 1912, *P. Adansoni*).

Comme Pilsbry (p. 92) suggère que *P. safiana* Lk. n'est peut-être qu'une variété de *P. plumbea* Lamk. (ce que je ne puis juger, les collections du Muséum ne renfermant qu'un petit nombre de *P. plumbea*), il est possible que Lamarck soit en fin de compte le véritable identificateur du Libot, puisque, à propos de son *P. plumbea*, il dit : « Je soupçonne que c'est là le *libot* d'Adanson. »

2°) Variétés du Libot (pp. 28 et 32)

Le libot proprement dit est enregistré au catalogue manuscrit d'Adanson sous le n° 2224 ; sous le n° 2229, ce catalogue mentionne une autre Patelle « de lile Goré », que nous avons retrouvée en collection : un échantillon de 72×56×20 mm., qui porte : « Lepas 2.229, Sénégal, 80 stries, 2229, Sénégal ». C'est un *P. safiana* Lk. var. *conspicua* Phil.

Adanson (p. 32) dit que les plus grands Lepas qu'il ait observés « avaient près de quatre pouces de longueur à leur coquille, sur trois de largeur : j'en conserve un semblable dans mon cabinet ». Nous avons retrouvé cet exemplaire, portant à l'intérieur l'inscription « Senegal ». C'est un *Patella safiana* Lk. de dimensions vraiment exceptionnelles et d'une forme très élevée (98×78×37 mm.).

Il est assez difficile de juger d'après le texte si

d'autres formes ont été comprises par Adanson comme variétés du Libot. Au point de vue de la couleur, il parle de coquilles noirâtres, qui pourraient être des *P. lugubris* Gmel. Les exemplaires, qui n'ont que vingt-cinq « canelures » et « ont aussi les dents du contour plus grandes », avec parfois « la forme d'une étoile tantôt à cinq, tantôt à sept rayons », pourraient être des *P. intermedia* Jeffr. = *P. depressa* Pennant (*non* Dautzenberg *nec* Fischer-Piette 1935). Dautzenberg (1910) a fait connaître la présence de cette espèce au Sénégal ; et Th. Monod nous en a envoyé un lot important récolté à la pointe des Almadies, dont les caractères radulaires correspondent bien avec ce qu'on observe en Europe. La collection d'Adanson renferme un exemplaire de cette espèce, mais sans inscriptions.

Enfin, nous avons trouvé un échantillon de 61×50,8×22 mm., accompagné de l'étiquette suivante : 2,229, Patella 20 l., 40 stries ineg. épin., Goré. Cette étiquette s'accorde avec le passage de la p. 28, mentionnant des coquilles de forme conoïde qui n'ont que cinquante cannelures, la plupart hérissées de petites pointes. L'échantillon a 40 à 45 côtes inégales, tuberculeuses ; c'est un *Patella ferruginea* Gmel. Comme il n'a pas d'inscription, nous ne pouvons affirmer que ce soit vraiment lui que l'étiquette concerne. *Patella ferruginea* n'a jamais été signalé au Sénégal ; à part une citation des îles du Cap Vert (Reibisch, Malakoz. Blätt., 1865, p. 125), elle est considérée comme localisée dans les parties méridionales de la Méditerranée. Une répartition aussi restreinte est assez curieuse, et il est intéressant de signaler la possibilité de sa présence au Sénégal, pour provoquer des vérifications.

Le Liri

Tylodina perversa Gmel. (pl. I, fig. 13, 14)

1757.	*Lepas* 2. Le Liri	Adanson, Hist. Nat. Sénég., Coquillages, p. 32, pl. 2, G. VII, fig. 2.
1769.	*Lepas exigua cornea...*	Martini, Conch. cab., I, p. 148, pl.12, fig. 114 A. B.
1790.	*Patella perversa*	Gmelin, Syst. nat., éd. XIII, p. 3.714.
1817.	— — Gmel.,	Bosc, *in* Dict. Hist. Nat., Déterville, t. XVIII, p. 103.
1817.	— — —	Dillwyn, Descript. cat. rec. Shells, II, p. 1.041.
1824.	— — —	Bosc, Hist. nat. des Coq., III, p. 209.
1830.	— — —	Deshayes, Encycl. méth., Vers, II, p. 366.
1853.	*Tylodina citrina*	Joannis, Guérin Mag. Zool., III, p. 178.
1885.	— — Joan.,	Vayssière, Rech. Moll. opist., I, Tectibr., Ann. Mus. H. n. Marseille, II, p. 152, pl. 5, fig. 130-136.
1890.	— — —	Smith, Mar. moll. St-Helena, Proc. Z. S., p. 299.
1934.	— — —	Pruvot-Fol et Fischer-Piette, Bull. Soc. Zool. France, t. LIX, pp. 144-151, 5 fig.

Gmelin n'a fait que doter d'un nom linnéen le Liri d'Adanson, qui n'a jamais été identifié, semble-t-il. Les rares opinions émises à son sujet sont bien vagues. Dillwyn dit que cette espèce, bien que marine, paraît alliée de près à celles qui habitent l'eau douce, et la place juste avant l'*Ancylus lacustris* [*Patella*] ; Deshayes (1830) dit que ce « n'est probablement autre chose qu'un Cabochon », c'est-à-dire un *Pileopsis* ; mais, en 1846, il est moins affirmatif (Dict. de Ch. d'Orbigny, VII, p. 397) : « Cette coquille étant irrégulière ne peut rester parmi les Patelles ; elle doit

faire partie soit des Cabochons, soit des Siphonaires. »

Objets retrouvés (pl. I, fig. 13, 14). La coquille figurée par Adanson, mesurant 7,5×6×2,5 mm., a été retrouvée collée sur un carton portant : 2.234 bis, Lepas 2 Liri, Patella 20 N bis, 92, hist. nat. du Seneg. pl. 2. Le catalogue des envois au Roi n'enregistre pas de numéro 2.234 bis ; il est donc probable qu'Adanson n'a eu que ce seul spécimen entre les mains (1).

Discussion. Cette coquille appartient à l'espèce appelée jusqu'ici *Tylodina citrina* Joannis (Tectibranches) ; la dénomination spécifique appliquée par Gmelin au Liri doit donc être reprise, et l'appellation devient : *Tylodina perversa* Gmel., espèce qui a pour type la coquille que nous figurons.

La description d'Adanson eût suffi à permettre d'identifier cette espèce, puisqu'il est précisé que le sommet « fait une espèce de crochet recourbé en arrière », que le corps de l'animal est jaune, etc...

Dans notre étude de 1934 sur *Tylodina citrina*, nous avons fait connaître la présence sur la côte atlantique française (Guéthary) de cette espèce principalement méditerranéenne, et rappelé qu'elle avait été signalée aux Canaries (île Lancerotte, Mac Andrew) et à Sainte-Hélène (Smith). Son gisement sénégalien, le premier établi mais qui était resté ignoré, confirme sa large distribution atlantique. Mais c'est en somme une espèce très rare.

Adanson nous apprend que le Liri vit sur les rochers dans la zone de balancement des marées ; rappelons que les spécimens de Guéthary se trouvaient également dans la zone intercotidale.

(1) Dans l'inscription citée, le mot Lepas est barré, le mot Patella a été ajouté postérieurement. Adanson, après avoir, dans l' « Histoire naturelle du Sénégal », p. 26, vivement critiqué l'emploi du mot *Patella*, auquel il préférait *Lepas*, a donc changé d'avis dans la suite.

Le Soron

Amalthea antiquata L. ?

(Lepas 3. Le Soron, Adanson, p. 32; pl. 2, G. VII, fig. 3.)

Il n'a pas été retrouvé trace du Soron dans la collection ; il semble qu'Adanson n'ait eu qu'un seul spécimen car, p. 32, parlant de la coquille du Soron, il dit, au singulier : « celle que j'ai observé ». Cet unique échantillon a été envoyé à M. de Buffon, car il est enregistré au catalogue manuscrit sous le n° 2.221 : « Bonet lisse, diametre 4 lig. [donc la même dimension qu'indique l'ouvrage], hauteur 1/2 du diamet., couleur blanc de lait, *Soron* hist. nat. du Seneg. pl. 2, assez rare au Senégal — 1 [extrêmement rare, dit l'ouvrage]. » Ce texte est précieux, en nous renseignant sur la hauteur de l'exemplaire et en précisant qu'il est lisse.

Dautzenberg (1912, Miss. Gruvel, p. 49) a assimilé le Soron à *Hipponyx antiquatus* L. Cette interprétation est des plus plausibles. Il existe dans les collections du Muséum un individu d'un lot de Sainte-Hélène (C^ne^ Turton) qui offre bien le même aspect que la figure d'Adanson. Les passages de la description d'Adanson concernant la forme de la coquille, sa couleur, la position des yeux, la forme du pied, celle du manteau, concordent bien avec *Amalthea antiquata* ; toutefois, Adanson ne parle que des stries concentriques de la coquille (les plus visibles il est vrai), mais non des stries rayonnantes, et précise même qu'elle est lisse ; et il nous dit que la tête de l'animal est fort courte, plus large que longue, sans mentionner la présence du plus large que longue, sans mentionner la présence du mufle si caractéristique (voir la figure donnée par le D^r^ P. Fischer, Man. de Conchyliologie, p. 755).

Le Gadin

Gadinia afra Gmelin (pl. I, fig. 15)

1757. *Lepas* 4. Le Gadin	Adanson, Hist. nat. Sénég., Coquillages, p. 33 ; pl. 2, G. VII, fig. 4.
1790. *Patella afra*	Gmelin, Syst. nat. ed. XIII, p. 3.715.
1853. *Gadinia afra* Gray (sic),	Dunker, Ind. Moll. Guin. inf., p. 4.
1854. — — —	Adams (H. et A.), Genera Rec. Moll., I, p. 463, pl. LII, fig. 8 a.
1881. — — —	Rochebrune, Matér. faune arch. Cap Vert, p. 268.
1920 (1912). *Gadinia afra* Gmel.,	Pallary, Explor. sc. Maroc, p. 20.

Le *Patella afra* Gmelin est fondé uniquement sur le Gadin d'Adanson ; Gmelin cite bien une autre référence, Gualtieri test. pl. 9 fig. 10, mais il ne fait en cela que recopier inexactement la référence donnée (avec doute) par Adanson lui-même : Gualt. Ind. pag. & tab. 9, litt. C ?

Objets retrouvés. Une coquille de 22,5×21×10 mm., portant la seule inscription : 88 ; une autre coquille, de 16×14×7,7 mm., sans inscription. Ces deux échantillons étaient accompagnés d'une étiquette relative au « Gadin hist. nat. du Seneg. pl. 2 f. 4 ».

Le plus grand de ces échantillons est certainement la coquille figurée. On remarquera en particulier (voir notre pl. I, fig. 15), dans la vue prise de l'intérieur, le bord localement replié vers l'intérieur, détail bien visible sur la figure d'Adanson. Cette coquille est donc le type de *Gadinia afra* Gmel.

Cette espèce, commune au Sénégal, existe aussi au Maroc (Pallary, p. 20 : de Tanger à Agadir).

M. Th. Monod nous en a soumis un exemplaire de l'île d'Arguin, et M. J. de Lépinay 7 spécimens de toutes tailles de la plage d'Aglou (Maroc).

Le Mouret

Siphonaria mouret (Adanson) Sowerby (pl. I, fig. 16)

1757. *Lepas* 5. Le Mouret	Adanson, Hist. nat. Sénégal. Coquillages, p. 34 ; pl. 2, G. VII, fig. 5.
1825. *Siphonaria mouret* Adanson,	Sowerby, Catal. Tankerville, p. 32 (*teste* Dautzenberg).
1830. *Siphonaria algesirae*	Quoy et Gaimard, Voy. Astrolabe, II, p. 338, pl. XXV, fig. 23-25.
1910. — — Q. et G.,	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 9.
1912. — — —	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 3.
1921. *Siphonaria mouret* (Adans.) Sow.,	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Cameroun, Rev. Zool. Afr., IX, p. 105.
1922. *Siphonaria mouret* Adanson,	Lamy, Camp. Sylvana, Moll. test., p. 23.
1924. *Siphonaria mouret* (Adanson) Sow.,	Dautzenberg, Contrib. faune Cameroun, Moll. mar., Faune Colon. fr., I, p. 483.

On trouvera une synonymie très étendue de cette espèce dans Dautzenberg, 1921 ; cet auteur a rétabli le nom donné par Adanson, en se basant sur le fait que Sowerby l'avait employé en 1825. Dès lors, le type de l'espèce est la coquille figurée par Adanson.

Cet exemplaire a été retrouvé (pl. I, fig. 16) ; il porte l'inscription : Patella... Mouret 160 stries, et mesure 29×22,3×15,5 mm. ; une autre coquille, de 28×21,5×12, porte une inscription similaire ; 8 autres plus petites mesurent de 14 à 20 mm., et parmi elles deux (mesurant 14×12×6 et 14×11×4) appartiennent à la variété *striato-costata* Dunker (1853, Ind. Moll.

Guin. inf., p. 3, pl. 1, fig. 1-6). Quatre étiquettes accompagnent ces échantillons ; trois d'entre elles mentionnent le Mouret du Sénégal et la quatrième Seide (Saïda, Syrie).

Le Dasan

Fissurella (*Cremides*) *coarctata* King (pl. II, fig. 1)
(+ *F. nubecula* L. ?)

1757. *Lepas* 6. Le Dasan			Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 35 ; pl. 2, G. VII, fig. 6.
1831. *Fissurella coarctata*		King,	Sowerby, Conchol. illustr., *Fissurella*, fig. 22.
1835. —	—	—	Sowerby, Ibid., fig. 37.
1835. —	—	—	King, Zool. Journ., V, p. 339.
1849. —	—	King	Reeve, Conch. Icon., VI, *Fissurella*, pl. 5, fig. 32.
1881. *Cremides*	—	—	Rochebrune, Matér. f. Arch. Cap Vert, Nouv. arch. Mus., 2e s., IV, p. 271.
1890. *Fissurella*	—	—	Dautzenberg, Voy. Melita, Mem. Soc. Zool. Fr., p. 52.
1890. —	—	—	Pilsbry, *in* Tryon's Man., XII, p. 168, pl. 39, fig. 94.

Objets retrouvés. En compagnie d'une étiquette relative au Dasan du Sénégal ont été retrouvés deux échantillons ; le plus grand (pl. II, fig. 1) possède exactement les dimensions de la coquille figurée (35×25,5×13) et n'en diffère que par le nombre plus élevé de ses côtes et la position plus antérieure de la fente ; il porte à l'intérieur l'inscription : 2242, Lepas, Dasan, Sgl. L'autre, de 28,5×20,5×13 mm., ne porte pas d'inscription.

Discussion. Dunker (1853, Ind. Moll. Guin. inf., p. 38) a assimilé au Dasan le *Fissurella alabastrites* de Reeve ; Dautzenberg (1890) l'identifie à *Fissurella coarctata* King. La question est assez difficile à tran-

cher, les Fissurelles africaines n'étant que sommairement connues, ainsi que l'a constaté Pilsbry. Le Dasan se distingue de *Fissurella coarctata* King par le fait qu'il n'a qu'une trentaine de côtes larges, alors que le spécimen de King a (d'après Reeve et Sowerby) des stries très serrées ; mais la forme générale de la coquille des exemplaires retrouvés, fort atténuée vers l'avant, et la position de la fente, concordent beaucoup mieux avec *Fissurella coarctata* qu'avec *F. alabastrites*. La figure d'Adanson, à ce point de vue, est un peu intermédiaire, mais plus proche de *F. coarctata*. Ce dernier nom est donc préférable, d'autant plus qu'en raison des dates il aura priorité sur *F. alabastrites* si quelque jour les deux espèces sont réunies, ce qui paraît très vraisemblable.

Mais l'espèce figurée par Adanson est-elle bien la même que celle qu'il décrit dans son texte ? Il faut remarquer que le texte assigne au Dasan « un tiers de pouce de longueur », c'est-à-dire 9 mm., et « cinquante canelures », alors que la coquille figurée a 35 mm. et une vingtaine de côtes (une trentaine sur l'échantillon retrouvé). Ces écarts sont fort marqués, et on peut se demander si la description ne s'appliquerait pas à *Fissurella nubecula* L., qui vit également au Sénégal d'après Dautzenberg, et a 60-70 côtes.

Le Gival

Diodora (= *Glyphis*) *Listeri* Orb. (pl. II, fig. 2)

1757. *Lepas* 7. Le Gival — Adanson, Hist. nat. Sénég., Coquillages, p. 37 ; pl. 2, G. VII, fig. 7.

1853. *Fissurella Listeri* — Orbigny, Moll. Cuba, II, p. 197, pl. 24, fig. 37-39.

1890. *Glyphis Listeri* — Pilsbry, *in* Tryon's Manual, XII, p. 206 ; pl. 37, fig. 37, 38, 39 ; pl. 62, fig. above 31, 32.

Objets retrouvés. On peut rapporter au Gival une coquille de 40,5×27,2×15,5 mm. qui semble bien être l'échantillon représenté de l'intérieur sur la planche d'Adanson (figure de droite). Ce spécimen (pl. II, fig. 2) ne porte pas d'inscription, mais il se trouvait dans le même tiroir que deux étiquettes mentionnant le « Lepas 7 Gival, hist. Nat. du Seneg. pl. 2 ». Le texte parle de 40 cannelures « assez grosses ». C'est bien ce nombre qu'on trouve sur l'échantillon à condition de négliger celles des côtes, beaucoup moins grosses, qui sont enfouies entre les côtes principales.

Ce spécimen est un *Diodora Listeri* Orbigny, espèce connue aux Antilles et sur la côte orientale d'Amérique.

Discussion. Il semble que cette espèce n'ait jamais été retrouvée au Sénégal. Cela doit-il nous faire douter qu'Adanson l'y ait effectivement récoltée ? Il semble que non, puisqu'il parle longuement de l'animal, ainsi que des diverses variétés du test. Nous avons certainement encore à apprendre sur cette espèce, et sur ses rapports avec la forme voisine *Fissurella graeca* Auct. (1), qui a été signalée aux Canaries par Dautzenberg (1891, Voy. Melita, p. 24) et à Loanda par Dunker (1853, Ind. Moll. Guin., p. 38) ; ce dernier auteur identifiait d'ailleurs le Gival à ce *F. graeca*, tout en mentionnant que les dimensions du Gival sont doubles de celles de l'échantillon de Loanda. Pilsbry indique 26 mm. comme longueur maxima pour *F. graeca*. Un échantillon des collections du Muséum, marqué de la Méditerranée, a 30 mm.

(1) Voir la synonymie donnée par Dautzenberg, Moll. Oc. Atl. et Golfe Gascogne, Camp. Sc. Monaco, fasc. LXXII, 1927, p. 216.

Le Sulin

Crepidula sulin (Adanson) Dautzenberg

1757. *Lepas* 8. Le Sulin		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 38 ; pl. 2, G. VII, fig. 8.
1853. *Crepidula fornicata* L.		Dunker, Ind. Moll. Guin. inf., p. 34.
1891. —	— —	Dautzenberg, Voy. Melita, Mem. Soc. Zool. Fr., p. 47.
1906. —	— —	Dautzenberg et H. Fischer, Camp. sc. Monaco, XXXII, p. 49.
1910. —	— —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 83.
1911. —	— —	Dollfus, Coq. quatern. mar. Sénég., p. 44.
1912. — *sulin* (Adanson)		Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 50.
1920 (1912). *Crepidula fornicata* L.		Pallary, Explor. sc. Maroc, p. 50.
1922. *Crepidula sulin* Adanson,		Lamy, Camp. Sylvana, Moll. test., p. 27.

Objets retrouvés. Avec deux étiquettes mentionnant le Sulin du Sénégal, se trouvaient trois échantillons, sans inscription, mesurant 38×26×12 mm. ; 28,5 × 20 × 6 mm. ; 15,4 × 11 × 3,8 mm. La coquille figurée n'était pas parmi eux.

Discussion. La nomenclature des Crépidules est extrêmement confuse. Le Sulin a longtemps été considéré comme s'identifiant à *Crepidula fornicata* L. ; mais, en 1912, Dautzenberg a jugé préférable de réserver le nom *fornicata* aux exemplaires américains et de reprendre le nom d'Adanson pour la forme du Sénégal.

Nous sommes également d'avis de distinguer ces deux formes. Il y a à cela un argument de dispersion géographique qu'il nous semble important d'exprimer.

Crepidula fornicata habite une région tempérée-froide, où elle est associée à une faune tempérée-

froide ; on sait que cette espèce a pu passer des Etats-Unis en Angleterre, où elle s'est acclimatée sans difficultés (1). Par contre, le Sulin habite des eaux chaudes en compagnie d'une faune sub-tropicale et tropicale. La continuité des lignes côtières entre le Sénégal et l'Europe est favorable à des migrations, or le Sulin, s'il monte jusqu'à Mogador (Pallary), n'a cependant même pas pu atteindre la Méditerranée. Cela montre, à notre avis, une différence physiologique bien nette entre le Sulin et *Crepidula fornicata*.

Le Garnot

Crepidula sulin (Adanson) Dautzenberg var. *Garnot* (Adanson) Dautzenberg

1757. *Lepas* 9. Le Garnot	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 40 ; pl. 2, G. VII, fig. 9.
1853. *Crepidula fornicata* L. juv.	Dunker, Ind. Moll. Guin. inf., p. 34.
1891. *Crepidula fornicata* var. *Garnot* Adans.	Dautzenberg, Voy. Melita, Mem. Soc. Zool. Fr., p. 47.
1906. *Crepidula fornicata* var. *Garnot* Adans.	Dautz. et H. Fischer, Camp. sc. Monaco, XXXII, p. 49.
1911. *Crepidula fornicata* L.	Dollfus, Coq. quatern. mar. Sénég., p. 44 ; pl. 2, fig. 50-52.
1912. *Crepidula sulin* (Adanson) var. *Garnot* (Adans.)	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 50.
1920 (1912). *Crepidula fornicata* L., var. *Garnot* Adans.	Pallary, explor. sc. Maroc, p. 54.

On peut rapporter au Garnot 7 individus, sans étiquettes ni inscriptions, mais qui correspondent très bien à la description d'Adanson, et sont semblables à des Crépidules du Cap Rouge rapportées par A. Gruvel 1908-09 (et étiquetées par Dautzenberg *Crepidula fornicata* L. conformément au texte de 1910).

(1) La date d'arrivée de cette espèce en Angleterre serait au moins 1872, d'après N. Fisher Mc Millan, Proc. Malac. Soc., XXIII, 1939, p. 236.

Les échantillons mesurent 14 à 22 mm. La coquille figurée n'est pas parmi eux.

« Il semble que la figure de cette coquille a été forcée par une compression faite sur ses côtés », dit Adanson. Cette phrase exprime admirablement le caractère principale du Garnot ; ce n'est pas un stade juvénile du Sulin, comme le supposait Dunker, mais bien une variété de forme. Tous les intermédiaires existent, comme le dit Dautzenberg, avec la forme typique, aplatie, du *Crepidula sulin.*

Date d'observation : début d'avril (d'après la description latine, retrouvée).

Le Jenac

Crepidula goreensis Gmel. (pl. II, fig. 3)

1757. *Lepas* 10. Le Jenac.	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 41 ; pl. 2, G. VII, fig. 10.
1790. *Patella goreensis*	Gmelin, Syst. nat. ed. XIII, p. 3.694.
1891. *Crepidula goreensis* Gmel.,	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 46.
1910. — — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 84.
1912. — — —	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 51.

Objets retrouvés. La collection renferme : la coquille figurée (voir notre pl. II, fig. 3), mesurant 13,5×11,5×2,5 mm., partiellement brisée (1), et deux petites coquilles, l'une, brisée aussi, de 7×6×1 mm., l'autre de 5×4×1 mm. Ces trois échantillons se trouvaient dans une cuvette de papier, portant indication du Jenac, hist. nat. du Seneg. pl. 2. La description

(1) Cette coquille porte du côté interne le nombre 10 (le Jenac est le Lepas n° 10).

latine, retrouvée, précise que c'est au mois de mai (1750) que le Jenac a été observé par Adanson.

Discussion. En créant le nom linnéen *Patella goreensis*, Gmelin réfère, d'une part au Jenac, d'autre part aux figures 131 et 132 de la planche XIII de Martini, Conch. cab., I (1790; Die kleine dunnschaalige runde Napfschnecke, p. 160). Cette figure est douteuse ; mais comme Martini dit qu'elle représente le Jenac, c'est en fin de compte uniquement sur le Jenac qu'est fondée l'appellation de Gmelin. L'échantillon retrouvé est donc le type de *Crepidula gorcensis*.

Les collections du Muséum ne renfermant pas d'échantillons de *Crepidula goreensis* des auteurs, nous ne pouvons vérifier l'exactitude de leur assimilation au Jenac. Toutefois, la description donnée par Dautzenberg (1891) s'accorde bien avec les caractères de l'échantillon Adansonien : « Cette espèce est caractérisée par sa surface externe garnie de plis d'accroissement lamelleux. Sa coloration interne est d'un blanc pur et le septum est mince, subpellucide. » Cet auteur ajoute : « Les exemplaires jeunes sont d'une forme arrondie, tandis que les vieux sont beaucoup plus allongés. »

Le Kalison

(Lepas 11. Le Kalison, Adanson p. 42 ;
pl. 2, G. VII, fig. 11)
Ischnochiton Cessaci Rochebr. (pl. II, fig. 4, 5)
+ *Acanthochiton Adansoni* Rochebr.

Rochebrune a identifié au Kalison l'espèce qu'il a nommée, pour cette raison, *Acanthochites Adansoni* (1881, Matér. faune arch. Cap Vert, p. 238 ; pl. 17, fig. 9). Dautzenberg (1891, Voyage Melita, p. 108) appelait le Kalison *Acanthochites fascicularis* L., mais par

la suite (1911, Faune malac. Afr. occ., p. 108) il se conforma à l'opinion de Rochebrune, ainsi que Dautzenberg et H. Fischer (1906, Camp. sc. Monaco, fasc. 32, p. 62). Cette assimilation à un *Acanthochites* est justifiée par le texte d'Adanson, qui décrit « dix-huit petits boutons chargés d'un faisceau de poils. Ces faisceaux sont placés au défaut des écailles, dans l'endroit où elles s'unissent avec le bourrelet, de manière qu'il y en a neuf sur la droite et autant sur la gauche ». Mais la figure concerne certainement une autre espèce : les plaques représentées isolées, sont d'une forme très étroite, bien différentes de celles d'*A. Adansoni*.

Objets retrouvés (pl. II, fig. 4, 5). Sur un carton portant mention du Kalison, hist. nat. du Sénég., pl. 2, sont collés trois individus, de 7 mm., 5 mm., 6 mm., et les plaques, délicatement disposées, d'un quatrième individu ; ces plaques sont bien conformes à celles qu'a figuré Adanson.

Ces exemplaires du Kalison sont des *Ischnochiton Cessaci* Rochebr. (1881, loc. cit., p. 241, pl. 17, fig. 11).

Il semble donc certain qu'Adanson a réuni sous le même nom deux espèces. Au moment où il écrivit son texte il avait, sous « le verre lenticulaire », un *Achanthochiton*, que nous admettrons, avec les auteurs, être *A. Adansoni*, commun au Sénégal ; mais il a fait dessiner *Ischnochiton Cessaci*.

L'Yet

(Yetus 1. L'Yet, Adanson, p. 44; pl. 3, fig. 1 A, B, C, D).
Cymbium Neptuni Gmelin
(texte p. 44 *ex parte*, et fig. A)
+ *Cymbium gracile* Brod.
(texte p. 44 *ex parte*, et les 3 autres fig.).

1° Dénomination générique à appliquer au *Yetus*.

A l'époque pré-linnéenne, ce genre avait été dénommé *Cymbium* par Klein en 1753 (nom pré-occupé par Gualtieri, 1742, pour les Argonautes, comme l'a montré Pallary, 1930, Révision Yetus, p. 53) ; Adanson, en 1757, p. 2, appliqua ce nom *Cymbium* au Sormet et au Gosson, et créa le nom *Yetus*, p. 43.

Bruguière, le premier auteur linnéen qui ait cité ce genre, mentionne le nom *Yetus* (1792, Encycl. méth., p. 545). Pour cette raison Pallary estime que ce nom est valable. Mais Bruguière n'a fait qu'exposer le système d'Adanson parmi d'autres systèmes, de façon récapitulative, et on ne saurait considérer qu'il ait adopté ce nom.

C'est pourquoi nous nous conformons à l'avis de Thiele (Handb. Syst. Weicht., I, 1931, p. 349) qui emploie : *Cymbium* (Klein) Röding 1798.

2° Dénomination spécifiques.

Les matériaux retrouvés seraient très insuffisants pour traiter à fond la question des *Yetus* d'Adanson. Heureusement cette question a été étudiée avec soin par Pallary dans sa « Revision du genre Yetus », Ann. Mus. hist. nat. Marseille, XXII, III, 1930.

De la première espèce, l'Yet, nous avons retrouvé un jeune échantillon (pl. II, fig. 6), probablement celui figuré en A, mesurant 29 × 20 mm., marqué « 2245, iet 23 A, 2 spires, et accompagné de l'étiquette : 2245, Yet. Hist. nat. du Seneg., 23 A, pl. 3, 2 spires. C'est un *Cymbium Neptuni* Gmel. Cette assimilation de la figure A d'Adanson au *C. Neptuni* avait déjà été faite par Dautzenberg (1910, Contrib. f. malac. Afr. occ., p. 45), mais il semble qu'elle n'avait pas été acceptée par Pallary (1930), qui ne parle que de *Yetus gracilis* Brod. à propos des figures du Yet, mais qui toutefois

admet que le texte s'applique à *Y. Neptuni* (1) en partie, et à *Y. gracilis* : « Adanson a confondu, sous le nom d'Yet, la grande coquille sphérique, nommée plus tard *Voluta Neptuni* par Gmelin, et celle que l'on trouve dans les collections tantôt sous le nom de *cisium* ou de *cymbium* tantôt sous celui de *gracilis*. En effet, les dimensions : 9 à 10 pouces de longueur (24 à 27 centimètres) ne peuvent se rapporter qu'au *Y. Neptuni* et beaucoup de références indiquées sont la preuve qu'il a compris les deux espèces sous le nom de Yet. »

Nous n'avons pas retrouvé d'échantillon correspondant aux figures B, C, D du Yet. Mais ces figures, ainsi que les dessins originaux d'Adanson que nous avons retrouvés, représentent très clairement le *C. gracile* Brod.

Le Philin

(Yetus 2. Le Philin, Adanson, p. 48 ; pl. 3, fig. 2)
Cymbium porcinum Lamk.
(texte p. 48 *ex parte* ; et pl. 3, fig. 2)
+ *Cymbium proboscidale* Lamk. (texte p. 48 *ex parte*).

Nous rapportons au Philin un échantillon de *C. porcinum* Lk., mesurant 96 × 53 mm., marqué par Adanson du nombre 123 dont nous ignorons la signification, et non accompagné d'étiquette.

(1) Nous devons signaler une défectuosité du texte de Pallary, afin d'éviter toute ambiguité. On trouve, p. 72 la phrase suivante, dans le texte relatif à *Y. Neptuni* : « Les figures d'Adanson citées en tête des références représentent incontestablement la présente espèce. Mais la description s'applique plutôt au *Yetus Neptuni*. » Cette phrase a d'autant moins de sens qu'il n'y a aucune citation d'Adanson en tête des références de *Yetus Neptuni*. Il est évident à nos yeux que l'auteur avait placé d'abord cette phrase et celle qui la suit dans le texte relatif à *Y. gracilis*, puis a déplacé le tout sans faire les modifications nécessaires.

Le Philin a été assimilé par Dautzenberg (1910, Contrib. f. malac. Afr. occ., p. 45) au *Cymbium porcinum* Lk. Pallary (1930, p. 59) fait la même assimilation, mais il ajoute (p. 62) : « Il est à peu près certain que, sous ce nom encore, Adanson a incorporé le *Y. proboscidalis* puisque la mesure qu'il indique (un pied, 32 cts) ne peut se rapporter qu'à ce dernier. La phrase suivante ne peut également se rapporter qu'à *Y. proboscidalis* : « Leur sommet est arrondi et élevé, quoique peu saillant au delà de l'extrémité de la coquille et l'intervalle qui sépare les spires est aplati et peu creusé. » C'est dire que le sommet forme un ménisque concave ce qui ne peut convenir qu'à la présente espèce. »

Le Miran

Bullia (*Dorsanum*) *miran* (Adanson) Bruguière
(pl. II, fig. 7 et 8)

1757.	*Terebra* 1. Le Miran	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 50 ; pl. 4, G. IX, fig. 1.
1789.	*Buccinum miran* Adanson,	Bruguière, Encycl. méth., p. 268.
1790.	— *vittatum* var. β.	Gmelin, Syst. nat., éd. XIII, p. 3.500.
1822.	*Buccinum politum*	Lamarck, Anim. s. Vert., VII, p. 269.
1843.	— — Lk.,	Kiener, Coq. viv., p. 20, pl. 8, fig. 27.
1844.	— — —	Deshayes, Anim. s. Vert., 2e éd., X, p. 165.
1853.	*Pseudostrombus politus* Lk.,	Adams (H. et A.), Gen. Rec. Moll., I, p. 113, pl. XII, fig. 4.
1882.	*Bullia polita* —	Tryon, Man. Conch., IV, p. 15, pl. 6, fig. 88, 89.
1891.	*Dorsanum miran* (Adanson) Brug.,	Dautzenberg, Voy. Melita, p. 23.
1910.	*Dorsanum miran* (Adanson) Brug.,	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 58.

1911.	*Dorsanum Miran* Bruguière,	Dollfus, Quatern. mar. Sénég., p. 26, pl. 1, fig. 15-16.
1912.	*Dorsanum miran* (Adans.) Brug.,	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 34.
1931.	*Bullia* (*Dorsanum*) *miran* (Adans.) (Brug.)	Thiele, Handb. Weicht., p. 322.

C'est Deshayes qui, le premier, a identifié le Miran au *Buccinum politum* de Lamarck.

Nous avons retrouvé 6 exemplaires que les numéros qu'ils portent ou les étiquettes qui les accompagnent montrent être des « Miran » du Sénégal. La coquille figurée (portant des tubercules sur l'avant-dernier tour) n'est pas parmi eux ; mais les dessins originaux d'Adanson (que nous figurons, pl. II, fig. 7) ont été faits avec une autre coquille, qui est parmi les exemplaires retrouvés (fig. 8), et qui mesure 29 × 12,5 mm., comme les dessins. Les 5 autres exemplaires ont pour dimensions : 29 × 12,5 ; 27 × 12 ; 18 ; 16 ; 14 mm.

Le Rafel

Clavatula (*Pusionella*) *candida* Phil. (pl. II, fig. 9)

1757.	*Terebra* 2. Le Rafel	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 52 ; pl. 4, G. IX, fig. 2.
1848.	*Fusus candidus*	Philippi, Zeitschr. f. Malakoz., p. 148.
1850.	— — Phil.,	Philippi, Abbild., p. 117, pl. 5, fig. 7.
1851.	— *Recluzianus*	Petit de la Saussaye, J. de Conchyl., II, p. 77 ; pl. 1, fig. 1.
1910.	*Pusionella candida* Phil.,	Dautzenberg, Contrib. f. mal. Afr. occ., p. 20.
1912.	— — —	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 7.
1914.	— *vulpina* Born, var. *Recluziana* Petit,	Strebel, Gen. *Pusionella* in Beitr. Kenntn. Meeresf. Westafr., 1, 2, p. 99 ; pl. 3, fig. 5, 6, 11, 12.

1927. *Pusionella candida* Phil., Dautzenberg, Contrib. faune Cameroun, Mollusca I, p. 485.

Objets retrouvés. La collection comporte un échantillon de 42 × 17 mm. (pl. II, fig. 9), qui est très probablement la coquille figurée. Il est marqué comme Terebra Rafel du Sénégal, et est collé sur un carton portant les mêmes indications. Ce specimen est un *Clavatula candida* Phil.

Le Nifat

Clavatula (*Pusionella*) *nifat* (Adanson) Bruguière (pl. II, fig. 10)

1757.	*Terebra* 3. Le Nifat.	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 52 ; pl. 4, G. IX, fig. 3.
1789.	*Buccinum nifat* Adanson,	Bruguière, Encycl. méth., I, p. 282.
1822.	*Fusus Nifat*	Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 131.
1843.	— — Lamk.,	Deshayes, Anim. s. vert., 2e éd., IX, p. 459.
1847.	— — —	Reeve, Conch. Icon., IV, pl. 7, fig. 30.
1852.	*Pusionella nifat* Ad. Brug.,	Mörch, Catal. conch. Yoldi, p. 93.
1877.	— — Adanson,	Marrat, W.-Afr. shells, Quart. J. Conchol., I, p. 241.
1883.	— — —	Fischer (P.), Man. Conchyl., p. 590.
1883.	— — (—) Brug.,	von Maltzan, Jahrb. deutsch. Malakoz. Ges., X, p. 129.
1908.	— — Adanson,	Lamy, Bull. Mus., XIV, p. 286.
1912.	— — (Ad.) Brug.,	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 8.
1914.	— — Brug.	Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 360.

Objets retrouvés. La collection contient un échantillon (pl. II, fig. 10) de 49 × 21 mm., qui est bien probablement la coquille figurée, et par conséquent le

type de l'espèce de Bruguière. Il est marqué comme étant le Terebra Nifat du Sénégal, et accompagné de deux étiquettes donnant les mêmes indications. Cet exemplaire tend vers la varité *scalarina* Lamk., ce qui est bien visible aussi sur la figure d'Adanson.

L'Arvan

Terebra micans Hinds (pl. III, fig. 1)

1757. *Terebra* 4, l'Arvan	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 53; pl. 4, G. IX, fig. 4.
1843. *Terebra micans*	Hinds, Proc. Zool. Soc., XI, p. 157.
1859. — — Hinds,	Deshayes, Proc. Zool. Soc., XXVII p. 291.
1859. — *Adansoni*	Deshayes, Ibid., p. 291.
1860. — *micans* Hinds,	Reeve, Conch. Icon., pl. 25, fig. 135 d.
1871. — — —	Smith, List shells W.-Afr., Proc. Zool. Soc., p. 731.
1877. — — —	Marrat, W.-Afr. sh., Quart. J. Conch., I, p. 239.
1891. — — —	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 27.
1910. — — —	Dautzenberg, Contrib. faune mal. Afr. occ., p. 15.
1912. — — —	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 6.

C'est Reeve (1860) qui a mis en synonymie *Terebra Adansoni* et *Terebra micans* ; Dautzenberg (1891) a admis leur identité avec l'Arvan : « La figuration de l'ouvrage d'Adanson est plus que médiocre ; mais sa diagnose est bonne et ne permet aucun doute sur l'identification de l'espèce. »

Objets retrouvés (pl. III, fig. 1). La collection contient huit coquilles de *Terebra micans* Hinds, ne portant pas d'inscriptions, mais quatre sont collées sur un carton (qui porte en outre les traces des quatre

autres, retrouvées au voisinage), sur lequel est écrit : 2.257, Terebra 24 J, vis 4 Arvan, hist. nat. du Seneg., pl. 4, 12 spires, 134. L'une des coquilles a les dimensions de l'exemplaire figuré (figure de gauche) : 27 × 7 mm. Mais les figures montrent des sutures enfoncées que les coquilles ne possèdent aucunement. Les autres exemplaires ont 31, 31, 23,5, 23, 21, 20,2, 18,5 mm.

Le Faval

Terebra senegalensis Lamk. (pl. III, fig. 2)

1757.	*Terebra* 5. Le Faval	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 54 ; pl. 4, G. IX, fig. 5.
1822.	— *senegalensis*	Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 287.
1840.	— *faval* Adanson,	Orbigny, in Webb et Berthelot, Hist. nat. Canaries, Moll., p. 92.
1844.	— *senegalensis* Lmk.,	Deshayes, Anim. s. vert., 2e éd., X, p. 244.
1853.	— — —	Dunker, Ind. Moll. Guin. Inf., p. 31.
1877.	— — —	Marrat, W.-Afr. Sh., Quart. J. Conch., I, p. 239.
1881.	*Acus* — —	Rochebrune, Matér. faune Arch. Cap Vert, p. 289.
1885.	*Terebra* — —	Tryon, Man. Conch., VII, p. 16, pl. 3, fig. 41-45.
1887.	— — —	Hoyle, List shells W. Afr., Proc. R. Phys. Soc. Edinb., IX, p. 340.
1891.	— — —	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 27.
1893.	— — —	Stearns, Prelim. rep. U. S. exp. W.-Afr., Proc. U. S. Mus., XVI, p. 327.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 14.

1911. *Terebra faval* Adanson, Dollfus, Coq. quatern. mar. Sénég., p. 22, pl. 1, fig. 5-6.
1912. — *senegalensis* Lmk., Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 5.
1923. — — — Tomlin, Mar. Moll. S. Thomé II, J. of Conchol., XVII, p. 88.

La coquille figurée a été retrouvée (pl. III, fig. 2). En la comparant avec la figure donnée par Adanson, on la reconnaîtra notamment à une tache en forme d'X qui se trouve au 3e tour en partant de l'ouverture (figure de gauche), et à une autre tache, en V renversé, séparée de la précédente par la suture.

Cette coquille mesure 90×16,5 mm. ; elle est marquée : 2.262, Terebra Faval, 240, 18 spi..., Sgl., et est accompagnée d'une étiquette donnant les mêmes renseignements.

La collection contient aussi un petit exemplaire (36 mm.), sans inscription.

La Porcelaine

Marginella glabella L.

1757. *Porcellana* 1. La Porcelaine Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 56 ; pl. 4, G. X, fig. 1.
1758. *Voluta glabella* Linné, Syst. nat., éd. X, p. 730.
1883. *Marginella glabella* L., P. Fischer, Manuel Conchyl., p. 602.
1911. — — — Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 35.
1920 (1912). — — — Pallary, Explor. sc. Maroc, p. 28.
1931. — — — Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 355, fig. 430.

Cette espèce a été décrite et figurée d'excellente façon par Adanson, de sorte qu'il n'y a jamais eu de discussion en ce qui le concerne.

Objets retrouvés. La collection contient : 3 petits

échantillons (de 19 à 22 mm.), sans inscription, mais avec une étiquette dont le numéro (2.227) et le libellé correspondent à la Porcelaine du Sénégal ; deux échantillons sans inscription ni étiquette, l'un de 49×29 mm., l'autre de 34,5×20 mm., qui est peut-être le spécimen figuré ; de plus, on trouve 3 échantillons de la même espèce, de dimensions voisines aussi de celles de la figure, mais roulés et brisés au sommet, et dont chacun porte : « 2.277 B, Seyde » (voir pl. III, fig. 3). Ils ne peuvent en réalité provenir de cette localité (Saïda en Syrie, lieu de résidence du frère d'Adanson), car *Marginella glabella* ne pénètre pas dans la Méditerranée : cette espèce s'arrête au Maroc (Mazagan d'après Pallary, 1912-1920, p. 28). Ceci constitue un exemple bien net des confusions faites par Adanson dans ses propres récoltes du Sénégal.

Le Narel

Marginella bifasciata Lamk. (pl. III, fig. 4 et 5)

1757.	*Porcellana* 2. Le Narel		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 59 ; pl. 4, G. X, fig. 2.
1822.	*Marginella bifasciata*		Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 357.
1844.	—	— Lamk,.	Deshayes, Anim. s. vert., 2e éd., X, p. 438.
1847.	—	— —	Sowerby, Thes. Conch., I, p. 374 ; pl. 74, fig. 13, 14, 15.
1864.	—	— —	Reeve, Conch. Icon., XV, *Marginella*, pl. VII, fig. 25.
1875.	—	*Narel* Adanson,	Jousseaume, Rev. Mag. Zool., p. 22 (synon. excl.).
1875.	—	*bifasciata* Lamk.,	Jousseaume, Ibid., p. 23.
1883.	—	— —	Tryon, Man. Conchol., V, p. 19 ; pl. 6, fig. 81-82.
1891.	—	(*Glabella*) *bifasciata* Lamk.,	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 32.

1923. *Marginella bifasciata* Lamk., II, Tomlin, Mar. Moll. S. Thomé J. of Conch., XVII, p. 89.

Objets retrouvés. Sur un carton portant indication du Narel du Sénégal, ont été retrouvés 3 exemplaires de *Marginella bifasciata* Lamk., présentant des traces de colle et des lambeaux de papier correspondant à des emplacements visibles sur le carton.

Un premier échantillon (pl. III, fig. 4), de 24×14 mm., est marqué 2.278 bis ; « sa couleur est... blanche sans mélange » (Adanson, p. 59). Les deux autres, mesurant 20 mm. (environ, coquille tronquée) × 11 mm. (fig. 5), et 15 × 8 mm., sont de « couleur... blanche... veinée d'un grand nombre de lignes grises, ondées en zigzag... »

Discussion. Le Narel a d'abord été assimilé, par Gmelin, Lamarck, Deshayes, au *Voluta faba* de Linné ; Kiener a cru y reconnaître l'espèce qu'il a nommée *Marginella Adansoni*, et la plupart des auteurs ultérieurs, y compris Jousseaume, ont admis cette assimilation. C'est Dautzenberg qui l'a identifié à *M. bifasciata* Lmk.

Nous ne pouvons souscrire à l'opinion de J. R. le B. Tomlin (1917, A systematic list of the Marginellidae, Proc. Mal. Soc. Lond., XII, p. 253 et p. 263), qui remplace ce nom *bifasciata* Lamk. par *denticulata* Link 1807 (Beschr. Nat. Samml. Rostock, II, p. 39). Il dit que le nom de Link est basé sur la figure 1422 de Chemnitz. Cette figure 1422 représente effectivement l'espèce qui nous intéresse ; mais Link, avant de la citer, cite expressément le *V. glabella* de Linné et de Gmelin ; et il ajoute plus loin : « Dieses ist ohne Zweifel die ächte *V. glabella* Linn. » Chemnitz lui aussi cite *V. glabella* L. en tête de la description de sa figure 1422, mais le fait que Link cite Gmelin

en plus de Linné, et ajoute le commentaire que nous venons de reproduire, montre bien qu'il n'a pas basé le nom *denticulata* sur la seule figure de Chemnitz, mais qu'il a compris sous ce nom deux espèces, dont celle qui correspond au Narel vient seulement en second.

L'Egouen

Marginella amygdala Kiener (pl. III, fig. 6)

1757.	*Porcellana* 3. L'Egouen	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 59; pl. 4, G. X, fig. 3.
1841.	*Marginella amygdala*	Kiener, Coq viv., *Marginella*, p. 36; pl. 11, fig. 1.
1847.	— — Kien.,	Sowerby, Thes. Conch., I, p. 384; pl. 77, fig. 160, 161, 162.
1851.	— — —	Petit de la Saussaye, Journ. de Conchyl., II, p. 53.
1864.	— — —	Reeve, Conch. Icon., *Marginella*, pl. 11, fig. 43.
1875.	*Egouena egouen* Adanson,	Jousseaume, Coq. fam. Margin., Rev. Mag. Zool., p. 46.
1891.	*Marginella amygdala* Kien.,	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool., p. 33.
1900.	— — —	Dautzenberg, Crois. Chazalie, Mém. Soc. Zool., p. 172.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune mal. Afr. occ., p. 38.
1911.	— (*Egouena*) *amygdala* Kien.,	Dollfus, Coq. quat. mar. Sénég., p. 22 ; pl. 1, fig. 7, 8.
1912.	— *amygdala* Kien.,	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 21.
1922.	— — —	Lamy, Camp. Sylvana, Moll. test., p. 24.

L'assimilation de l'Egouen à *Marginella amygdala* Kien. figure déjà dans le catalogue de Petit de la Saussaye en 1851.

La collection contenait trois spécimens de *Marginella amygdala* Kiener. Deux d'entre eux sont collés sur un

carton portant indication (1) de l'Egouen du Sénégal (pl. III, fig. 6) ; ils mesurent 21×13 et 19,5×12 mm. Le troisième, de 18 × 11 mm., n'est accompagné d'aucune indication.

Le Bobi

(*Porcellana* 4. Le Bobi, Adanson, p. 60; pl. 4, G. X, fig. 4)

Persicula cingulata Dillw. (pl. III, fig. 7)
\+ *Persicula persicula* L. (pl. III, fig. 8)
\+ *Persicula cornea* Lk. (pl. III, fig. 9)

Il n'était nul besoin d'étudier les échantillons mêmes d'Adanson pour savoir ce qu'était le Bobi. Dautzenberg nous l'a dit en 1891 (voy. Melita, p. 33) : « Les figurations du *Bobi* dans l'ouvrage d'Adanson représentent... *M. cingulata* ; mais... dans son texte il comprend sous la même appellation les *M. cornea* et *M. persicula*. » En effet, Adanson (p. 61) s'exprime ainsi : « La couleur varie beaucoup dans les coquilles de cette espèce. Les unes sont blanches [*P. cornea*], les autres sont tigrées de petites taches rouges [*P. persicula*]. D'autres sont rayées de quinze à vingt lignes très étroites, qui les traversent circulairement : ces lignes sont jaunes dans les unes et rouges dans les autres [*P. cingulata*].

Après avoir ainsi considéré ces trois systèmes de coloration comme appartenant à une même espèce, Adanson lui-même a changé d'avis lors de la rédaction de son catalogue manuscrit. Nous reproduisons ci-dessous les rubriques correspondantes, ce qui donnera en même temps un exemple de la rédaction de ce cata-

(1) L'Egouen est enregistré au catalogue manuscrit sous le n° 2279 ; c'est par un *lapsus calami* qu'Adanson a porté sur le carton le n° 2779, visible sur notre planche III, fig. 6.

logue. Signalons que la mention : ad, figurant après le nom de genre, est l'abbréviation du nom Adanson.

2,281 [Porselana ad 26] E. Porselène de 3 spir. sans somet.
Longueur 12 lig. larjeur 8 lig.
Ouverture égale à la kokille avec 6 dents à gauche blanche entrourée de 12 à 15 lignes roujes
Bobi. hist du Seneg. pl. 4.
De Goré et des Antiles d'Amérike..... 2
2,282 — F. Autre assez semblable de 2 spires
Ouverture avec 8 à 10 dens à gauche
blanche pointillée de rouje
De Goré et des Antiles..... 2
2,283 — G. Autre de 1 spire
Toute blanche
De Goré et des Antiles..... 2

Les échantillons retrouvés en collection étaient répartis en ces trois lots.

1° Trois coquilles de *Persicula cingulata* Dillw. L'une d'elles, dépourvue d'inscriptions, mesure 25×27 mm. (pl. III, fig. 7). C'est la coquille représentée par Adanson dans la figure de gauche, reconnaissable au nombre des linéoles et à la position de leurs bifurcations (la figure de droite, plus petite, semble représenter une autre coquille que nous n'avons pas retrouvée). Les deux autres spécimens mesurent 20×13 mm. et 19 × 13 mm., et portent des inscriptions effacées : on lit « dens » sur la première et « 6 dens » sur la seconde.

A ces coquilles correspond une étiquette portant : 2 281 Porselana 26 E, Bobi Sgl, 3 spires.

2° Cinq coquilles de *Persicula persicula* L. Trois d'entre elles se trouvaient avec une étiquette portant :

2 282, Porselana 26 F, 2 spir., Sgl. Elles mesurent 20,5×13 mm.; 19×13 mm. (cet échantillon est représenté sur notre pl. III, fig. 8) ; 16 × 11 mm. On lit « 9 dens » sur chacune des deux premières, et « 8 dens » sur la troisième. En un autre lot se trouvait un échantillon de 23 × 16 mm., sans inscription, et un autre de 21 × 14 mm., marqué : « 10 dents ».

3° Trois coquilles de *Persicula cornea* Lmk. se trouvaient avec une étiquette portant : 2 283, Porselana 26 G, 1 spire, blanche, Gore. L'une, de 21 × 13,5 mm. (représentée sur notre pl. III, fig. 9), porte : « 2 283, 9 dens » ; une autre, de 16 × 11 mm., est marquée : « 6 dens » ; la dernière, de 11 × 7 mm., n'a pas d'inscription.

Le Duchon

Persicula interrupto-lineata Megerle von Mühlfeld (pl. III, fig. 10)

1757. *Porcellana* 5. Le Duchon	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 61; pl. 4, G. X, fig. 5.
1816. *Voluta interrupto-lineata*	Megerle v. Mühlfeld, Ges. Naturforsch. Freunde zu Berlin Mag., 8. Jahrg., 1, 1814, p. 6 ; pl. 1, fig. 6.
1822. *Marginella interrupta*	Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 362.
1847. — — Lk.,	Sowerby, Thes. Conch., 1, p. 395, pl. 78, fig. 201-205.
1851. — *Duchon* Adanson,	Petit de la Saussaye, Notice g. Marginelle, Journ. de Conchyl., II, p. 55 et p. 57.
1875. *Persicula Duchon* Adanson,	Jousseaume, Coq. Fam. Marginelles, Rev. Mag. Zool., p. 98.
1883. *Marginella interrupte-lineata* Mühlf.,	Tryon, Man. Conch., VI, p. 37 ; pl. 11, fig. 16, 17.
1883. *Persicula interrupta* Lmk.,	Fischer (P.), Manuel de Conchyl., p. 603.

1900. *Persicula interrupta* Lmk., Dautzenberg, Crois. Chazalie, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 175.
1917. *Marginella interruptolineata* Megerle, Tomlin, Syst. list. Marginel., Proc. Malac. Soc. Lond., XII, p. 273.
1931. *Persicula interrupta* Lmk., Thiele, Handb. syst. Weicht., I, p. 354.

Nous avons retrouvé une coquille de 14 × 8 mm. (voir notre pl. III, fig. 10), collée sur un carton qui porte, entre autres indications : 2 283 bis, Porcelaine 5 Duchon, hist. Nat. du Seneg., pl. 4, et est acocmpagné d'une étiquette donnant les mêmes renseignements (1).

L'exemplaire appartient bien à *Porcellana interrupta* Lamk. = *P. interrupto-lineata* Meg. v. Mühlf.

Petit de la Saussaye déclarait ne pouvoir admettre que le Duchon soit *Marginella interrupta* Lk., qui « appartient aux mers des Antilles, et non aux côtes ouest d'Afrique ». Mais depuis lors il a été prouvé que c'est une des espèces dont l'habitat s'étend sur ces deux régions.

Le Girol

Oliva (*Strephona*) *flammulata* Lamk.

1757. *Porcellana* 6 Le Girol — Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 61; pl. 4, G. X, fig. 6.
1810. *Oliva flammulata* — Lamarck, Ann. du Muséum, XVI,, p. 314.
1822. — — — Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 424.

(1) Cet échantillon a également les dimensions de la figure d'Adanson ; il en diffère dans son aspect, mais il est cependant probable que c'est l'échantillon figuré. En effet, Adanson n'a pas remis d'exemplaires de cette espèce au Cabinet du Roi (son catalogue manuscrit ne mentionne pas le Duchon, et ne comporte d'ailleurs pas de numéro 2283 bis), il est donc probable qu'il n'a jamais possédé qu'un seul exemplaire de cette espèce qu'il dit être beaucoup plus rare que le Bobi.

1844.	*Oliva flammulata* Lamk.,		Deshayes, Anim. s. vert., 2e éd., X, p. 613.
1853.	—	—	Dunker, Ind. Moll. Guin. inf., p. 29 ; pl. IV, fig. 26, 27.
1883.	—	—	Tryon, Man. Conch., V, p. 84 ; pl. 32 fig. 11 et pl. 34 fig. 55.
1891.	—	—	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 31.
1900.	—	—	Dautzenberg, Crois. Chazalie, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 170.
1910.	—	—	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 32.
1912.	—	—	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 17.
1931.	—	(*Strephona*) *flammulata* Lamk.,	Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 335.

Le Girol est bien *Oliva flammulata* Lamk., car nous avons retrouvé un échantillon de cette espèce, marqué : 2,268, Sgl, et ce numéro est celui sous lequel est inscrit le « girol » sur des étiquettes retrouvées par ailleurs, ainsi que sur le catalogue manuscrit. Ce spécimen, qui mesure 26 × 13 mm., n'est pas la coquille figurée. Trois autres coquilles de la même espèce mesurent : 29 × 14; 27,2 × 13; 26 × 11 mm. (1).

L'Agaron

Olivancillaria (*Agaronia*) *hiatula* Gmel. (pl. III, fig. 11)

1757.	*Porcellana* 7. L'Agaron	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 64; pl. 4, G. X, fig. 7.
1790.	*Voluta hiatula*	Gmelin, Syst. nat., éd. XIII, p. 3422.

(1) De plus, un échantillon de 32×15,9 mm. porte le n° 2271, sous lequel le catalogue enregistre une variété du « Jirol » du Sénégal. Mais c'est un *Oliva reticularis* Lamk., espèce antillaise. Comme rien dans le texte d'Adanson ne s'applique clairement à cette forme, et que d'ailleurs elle a fort bien pu n'être introduite dans le lot africain que postérieurement à la parution de l'Histoire naturelle du Sénégal, nous ne considérons pas qu'Adanson ait confondu deux espèces sous le nom de Girol.

1883.	*Olivancillaria hiatula* Gmel.,	Fischer (P.), Man. Conchyl., p. 598 ; pl. VI, fig. 17.
1890.	*Agaronia hiatula* Gmel.,	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 31.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 33.
1912.	— — —	Dautzenberg, Mission Gruvel, Moll. mar., p. 17.
1922.	— — —	Lamy, Camp. Sylvana, Moll. test., p. 24.
1931.	*Olivancillaria* (*Agaronia*) *hiatula* Gmel.,	Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 335.

La collection renferme trois échantillons d'*Olivancillaria hiatula* Gmel., dont l'un est collé et les deux autres ont été collés (les traces de colle et de papier correspondent) sur un carton portant mention de l'Agaron du Sénégal. Cette même indication est portée sur l'une des coquilles, mesurant 30×13,5 mm. (pl. III, fig. 11), qui figure sur la planche d'Adanson (figure de gauche). Les deux autres, sans inscription, mesurent respectivement 35 × 13,5 et 31,5 × 11,2 mm.

Le Majet

(Porcellana 1. Le Majet, Adanson, p. 65 et suiv., pl. 5)

Sous le nom de Majet, Adanson a décrit toute une série de formes considérées par lui comme des variétés d'une même espèce, et qui en réalité comprennent des espèces distinctes dont plusieurs sont d'ailleurs étrangères à la faune du Sénégal. Aussi devons-nous examiner successivement chacune de ces formes.

1° Le Majet proprement dit ou Majet A (et B, C, *ad libitum*) (p. 65 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 A ; B, C, *ad libitum*)

Cypraea stercoraria L.

La figure A représente *Cypraea stercoraria* L. ; la

collection renferme d'ailleurs deux coquilles de cette espèce, dont l'une, mesurant 84 × 53 × 40 mm., est marquée comme étant le Majet du Sénégal, et portait, enfoncée dans l'ouverture, une étiquette concordante. L'autre spécimen, non marqué, mesure 78 × 53 ×53 mm. Nous n'avons pas retrouvé la coquille figurée.

Les figures B et C ne doivent pas, à notre avis, donner lieu à une recherche d'identification. Adanson n'a probablement eu d'autre intention que de faire un schéma de l'animal, valable pour toutes les espèces de son genre *Cypraea*.

En effet, nous avons retrouvé l'original de ces dessins. Il est intitulé : « Gen. 27 le Pucelage - Kuprea - 27 », ce qui indique bien que le dessin est relatif au genre et non à une espèce particulière. Notons que sous ce dessin Adanson a écrit : « 3 espèces avec 6 variétés de la 1re espèce qui équivalent à 9 espèces ». Il sentait donc que ses variétés du Majet pouvaient avoir la valeur d'espèces.

Si cependant on tenait à mettre un nom d'espèce pour ces dessins B et C, ce serait aussi *Cypraea stercoraria* ; non que la forme de la coquille commande ce nom ; mais le dessin d'Adanson comporte une échelle (voir notre pl. III, fig. 12), qui donne aux coquilles une longueur de 3 pouces (environ 80 mm.), taille qui n'est atteinte au Sénégal que par *Cypraea stercoraria*.

La description latine du Majet A, que nous avons retrouvée, donne les renseignements suivants sur son habitat : « Sub saxis maris ubique circa insulam Gorée observavi a mense Januario ad Junium frequentissimam. »

Une synonymie très étendue de *Cypraea stercoraria* L. se trouve dans Dautzenberg, 1921, Contrib. faune malac. Cameroun, Rev. Zool. Afr., IX, p. 141.

2° Majet D
(p. 67 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 D)

Cypraea lurida L.

La figure représente très évidemment *Cypraea*

lurida L., comme l'a admis Dautzenberg, 1891, voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 42. Nous n'avons pas retrouvé la coquille figurée, mais un échantillon de *Cypraea lurida* L. portant une inscription fort effacée, où se lit encore (sous les rayons ultra-violets) : 2 286 Kuprea 27 C, Senegal, ce qui correspond, sur le catalogue manuscrit ainsi que sur l'étiquette qui accompagnait cet échantillon, au Pucelage 1 Majet D du Sénégal. Un autre échantillon de la même espèce, mesurant 40,2 × 23,1 mm., ne portait d'autre inscription que « 23 dens ».

3° Majet E
(p. 67 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 E)

Cypraea sanguinolenta Gmel. (juv.) (pl. III, fig. 13)

Nous avons retrouvé la coquille figurée, mesurant 20,8 × 12,1 mm., et portant : 2 299 ; 18 [nombre de dents] ; Seneg. Le n° 2299, d'après deux étiquettes accompagnant cette coquille, et d'après le catalogue manuscrit, correspond au Majet 1 E, de « Goré ». Avec cette coquille s'en trouvaient quatre autres : une de 21,7 × 13 mm., marquée : 2,299 ; 19 ; Sgl. ; une de 20 × 11,5 mm., marquée : 18 et Seneg. ; les deux autres, de 22 × 13 mm. et de 18 × 10,8 mm., ne portent pas d'inscriptions.

Les quatre derniers exemplaires dont nous venons de parler sont des *Cypraea sanguinolenta*, jeunes, mais déjà bien reconnaissables. La coquille figurée faisant partie du même lot, nous supposons que c'est aussi une *C. sanguinolenta ;* toutefois un doute est permis, du fait qu'elle est à un stade où la distinction entre *C. sanguinolenta* et *C. zonaria* Gmel. est difficile à faire, le pointillé n'étant pas encore apparu. Mais il faut mentionner que les *C. zonaria* de la collection

d'Adanson (5 échantillons) sont enregistrées sous un autre numéro, 2 294, et forment donc un autre lot, avec la provenance (erronée) d'Alep et Seyde [Syrie] (1)

Deshayes (1844, Anim. s. vert., X, p. 527) avait mais Dautzenberg (1891, voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr.) admettait qu'il s'agissait de *C. spurca* L.

4° Majet F
(p. 68 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 F)

Cypraea caput-serpentis L. juv. (pl. III, fig. 14)

Nous avons retrouvé la coquille figurée, mesurant 27,2 × 16,8 mm., et marquée : 2,302. 3 ; Sgl. F ; et 16 (pour le nombre de dents) ; et un autre spécimen, de 21 × 12,6 mm. Ce sont deux jeunes *Cypraea caput-serpentis*. Ils se trouvaient tous deux sur un carton-cuvette marqué : 2,302. 3, Pucelage 1 F, Majet hist. nat. du Seneg., pl. 5, Kuprea 27 T 3, 16 dens, jeune de G pl. 5, Sgl. On voit qu'Adanson s'était rendu compte (ce qui n'apparaît nullement dans son livre) que le Majet F était un jeune du Majet G.

Dautzenberg (1890, Voy. Melita, p. 42) avait donné l'assimilation correcte des Majet F et G.

C'est un exemple, parmi bien d'autres que nous rencontrerons dans la suite, de Mollusques notoirement indo-pacifiques qu'Adanson a inclus dans sa faune du Sénégal.

5° Majet G
(p. 68 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 G)

Cypraea caput-serpentis L. (pl. III, fig. 15)

Nous avons retrouvé la coquille figurée, identifiable

(1) A ce lot sont adjoints aussi 3 exemplaires de *C. sanguinolenta*, dont deux portent aussi ce n° 2294.

non d'après ses inscriptions, à peu près illisibles, mais d'après son aspect et sa taille (33 × 25,5 mm. ; les figures d'Adanson mesurent 33×25,5 et 33×24 mm.); un autre spécimen, aux inscriptions également illisibles, mesure 31,2 × 24 mm. ; deux étiquettes ont été retrouvées; le catalogue manuscrit (n° 2,304) fait mention d'un troisième spécimen, d'un pouce (27 mm.), envoyé au Cabinet du Roi.

Ainsi Adanson a eu en mains trois spécimens adultes de *Cypraea caput-serpentis,* ce qui, avec les deux jeunes (Majet F), fait cinq représentants de cette espèce indo-pacifique dans la collection du Sénégal. C'est un nombre trop élevé pour qu'on puisse croire à un apport accidentel. Ce sont des exemples comme celui-ci, qui nous font croire qu'Andanson a reçu au Sénégal, probablement par les navigateurs de la Compagnie des Indes au service de laquelle il se trouvait, de nombreuses coquilles destinées à sa collection générale et dont un certain nombre ont été mêlées par inadvertance à sa collection du Sénégal.

Majet H
(p. 69 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 H)

Cypraea asellus L.

Nous avons retrouvé cinq coquilles de *Cypraea asellus,* dont une seule (20,2 × 11,1 mm.) porte des inscriptions : 2,293, Petit ane, Sgl (ces inscriptions correspondent au Majet H, d'après les étiquettes retrouvées et d'après le catalogue). Les autres coquilles mesurent : 19; 15,5; 15,2; 13,2 mm. Nous ne savons si la coquille figurée est parmi elles.

L'identification du Majet H ne pouvait d'ailleurs donner lieu à discussion. Dautzenberg l'avait faite en 1891 (Voyage Melita, p. 42). C'est encore une espèce

indo-pacifique qu'Adanson est seul à avoir mentionnée du Sénégal.

Majet J

(p. 70 ; pl. 5, G. XI, fig. 1 J)

Cypraea helvola L. juv. (pl. IV, fig. 1)

Nous avons retrouvé un carton-cuvette marqué : 2,302 bis, Pucelage 1 J Majet, hist. Nat. du Seneg., pl. 5, Kuprea 27 T bis, 17 dens Seyde, Chypre, 183 ; sur ce carton étaient collés deux exemplaires de *C. helvola* L. ; l'un, de 17,1 × 11,2 mm. (pl. IV, fig. 1) est probablement la coquille figurée ; l'autre mesure 16,5 × 11 mm.

Cette fois la confusion des provenances est à son comble. Ces coquilles sont décrites comme du Sénégal, collées sur un carton portant mention de Seyde et Chypre, et elles sont indo-pacifiques.

Dautzenberg (1891, Voyage Melita, p. 42) supposait que le Majet J était *Cypraea spurca* L., ce qui eût été bien plus normal du point de vue géographique. Mais, même sans tenir compte des échantillons retrouvés, la figure d'Adanson montrait bien les petits cercles de couleur, foncés sur le dessus, blancs au pourtour, caractéristiques de *C. helvola*. Le texte aussi est fort explicite à cet égard, toutefois la dernière phrase : « Dans quelques-unes les taches blanches sont moins sensibles, et l'on ne voit que les points fauves qui se répandent avec assez d'ordre sur tout le dos de la coquille », concerne peut-être une autre espèce, et il ne serait pas impossible que ce fût *C. spurca*.

Le Lupon

(Cypraea 2. Le Lupon, Adanson, p. 73 ;
pl, 5, G. XI, fig. 2)

Cypraea isabella L. (pl. IV, fig. 2)

Nous avons retrouvé la coquille figurée, mesurant 14,2 × 8,5 × 7 mm. Elle est marquée : Lupon Sgl ; et : 25 (25 dents), et était collée sur un carton portannt : 2,286 bis, Pucelage 2 Lupon, hist. nat. du Seneg. pl. 5, Kuprea, 27 C bis, 25..., 185.

La lèvre gauche a 27 dents (29 d'après le texte d'Adanson ; 25 d'après son étiquette). La lèvre droite en a 20 : la figure publiée par Adanson en montre de même une vingtaine, mais le texte parle de 4 à 5. Sans doute cette contradiction tient-elle à ce que ces dents de la lèvre droite, à ce stade jeune, sont fort petites, sauf, vers le tiers supérieur, 4 à 5 dents plus développées, visibles sans effort.

Cette coquille, « à ouverture presque droite et sans détours », n'est pas une *Cypraea lurida,* seule espèce qui pourrait être prise en considération en dehors de *Cypraea isabella.* Elle a exactement la forme de *Cypraea isabella,* mais la coloration orange n'existe que sur le sommet même de la coquille, et elle est d'ailleurs peu accentuée ; il y a aussi des traces de teinte jaune à l'extrémité inférieure du labre, à la place que devraient occuper des taches orangées.

Malgré cette faiblesse de la coloration orange, nous ne croyons pas qu'on puisse aboutir à une dénomination autre que *Cypraea isabella,* espèce qui n'est nullement ouest-africaine, mais indo-pacifique. Ce qui est fort curieux, c'est qu'Adanson nous décrit l'animal.

Comme il n'a manifestement eu qu'un seul exemplaire (le manuscrit des envois au Jardin du Roi ne

comporte pas de numéro 2286 bis), on peut penser à un apport accidentel : coquille véhiculée dans quelque anfractuosité d'un navire de la Compagnie des Indes. Mais nous verrons plus loin, à propos du Falier, cas encore plus énigmatique, qu'Adanson décrit l'animal dans des conditions qui paraissent bien invraisemblables et obligent à admettre de grosses confusions dans ses notes ou ses souvenirs.

Le Bitou

(Cypraea 3. Le Bitou, Adanson, p. 73 ;
pl. 5, G. XI, fig. 3)

Trivia oryza Lamk. (pl. IV, fig. 3)
\+ *T. nivea* Gray (pl. IV, fig. 3)
(+ *T. candidula* Gask. ?)

Nous représentons (pl. IV, fig. 3) le lot retrouvé, composé de 3 coquilles collées sur un carton-cuvette portant mention du Bitou du Sénégal. L'une des coquilles est très probablement celle qui a été figurée (figure de droite d'Adanson; la figure de gauche montrant un aspect peu vraisemblable, on peut supposer qu'elle représente, de façon fort défectueuse, la même coquille) ; elle mesure 10 × 7,1 mm. et appartient à l'espèce *Trivia oryza* Lamk. Une seconde coquille, de 6,2 × 5,1 mm., appartient aussi à cette espèce. Quant au plus petit des 3 spécimens (5,2 × 4 mm.), c'est un *T. nivea* Gray.

T. oryza est une espèce indo-pacifique, et *T. nivea* une espèce antillaise, qui pas plus que la première n'a jamais été signalée au Sénégal. Or Adanson nous décrit l'animal du *Bitou*, et nous dit que ce nom est celui que les Nègres donnent à ces coquilles. De plus, il a mis en collection un « Ovarium (ponte) du

Kuprea Pucelaje Bitou du Sénégal », dont il reste encore des fragments collés sur le carton portant ces indications. Nous pensons que l'espèce qu'il a réellement vue au Sénégal est *T. candidula* Gask., qui est blanche comme le sont *T. oryza* et *T. nivea*, et est mentionnée par Dautzenberg (1910, Contrib. faune malac. Afr. occ.) comme se trouvant en dragages, à l'ouest du Cap Rouge. Cette espèce n'a pas de sillon dorsal ; ce n'est donc pas elle que décrit Adanson lorsqu'il nous dit : « Un léger sillon... coupe toutes (les canelures) en deux parties égales en passant par le milieu du dos. » Mais, au paragraphe « variétés » (p. 75), il dit : « Quelques-unes, tant de celles que j'ai observées au Sénégal que de celles qui vivent sur nos côtes de l'Océan, n'ont point de sillon ou d'enfoncement au milieu du dos. » Ceci pourrait concerner *T. candidula*, bien que nous n'ayons retrouvé dans ses collections aucun représentant de cette espèce.

Le Potan

(*Peribolus* 1. Le Potan. Adanson, p. 75, pl. 5, G. XII, fig. 1)
Cypraea stercoraria L. juv. (pl. IV, fig. 4)

Dautzenberg (1891, Voy, Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 48) dit à propos de *Cypraea stercoraria* L. : « Il nous semble que le *Peribolus potan* Adanson n'est autre chose que le jeune âge du *C. stercoraria*, qui ressemble beaucoup, dans cet état, aux exemplaires jeunes du *C. mauritiana* L. » Nous rapportons nous aussi à cette espèce les échantillons retrouvés, bien que la détermination de ces stades jeunes soit incertaine ; Adanson ayant dessiné l'animal vivant, n'avait certainement pas en vue le *C. mauritiana* qui est une espèce indo-pacifique.

La coquille figurée n'a pas été retrouvée ; mais une boîte contenait 5 jeunes exemplaires, avec une étiquette marquée : « 2.309, Mantelet 1 Potan, hist. nat. du Seneg., pl. 5, Peribolus 28 A, 6 spires, 192 ». La plus grande de ces coquilles (37,5×18) présente une ornementation tout à fait analogue à celle de la figure ; les plus petites sont moins ornées, présentant par exemple de simples bandes brunes (échantillons de 36 et 23 mm.), comme le dit Adanson au bas de la page 76, ou une teinte violette uniforme (échantillon de 14 mm.), comme dit Adanson un peu plus haut. Nous figurons l'échantillon de 23 mm. (pl. IV, fig. 4), qui est certainement celui dont parle Adanson : « J'en ai cependant une dont l'ouverture s'étend jusqu'au bout inférieur de la coquille, où les sept tours de spirale se réduisent à cinq, et forment un sommet aplati et même tant soit peu enfoncé. »

Le Falier

Marginella tenuilabra Tomlin (pl. IV, fig. 5)
(= *M. pallida* auct.)

1757.	*Peribolus* 2. Le Falier	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 78; pl. 5, G. XII, fig. 2.
1801.	*Bulla pallida* L.,	Donovan, Nat. Hist. Br. sh., II, pl. LXVI.
1847.	*Marginella pallida* Lamk.,	Sowerby, Thes. Conch., I, p. 390, pl. LXXVI, fig. 108.
1883.	— (*Neovolvaria*) *pallida* L.,	Fischer (P.), Man. Conchyl., p. 602.
1883.	— *pallida* L.,	Tryon, Man. Conchol., V, p. 48 ; pl. 12, fig. 84.
1917.	— *tenuilabra*	Tomlin, Syst. list Margin., Proc. Malac. Soc. Lond., XII, p. 287.
1931.	— (*Hyalina*) *pallida* L.,	Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 355.

J. R. le B. Tomlin (1917) a expliqué pourquoi le

nom *pallida*, généralement employé pour cette espèce antillaise, devait être abandonné.

Nous avons retrouvé un carton-cuvette avec des coquilles. Le carton est marqué : 2713, Mantelet 2 falier, hist. nat. du Senég. pl. 5, Peribolus 28 E, 5 spir. 4 dens, 195. Il porte 9 coquilles, dont 6 sont collées, les 3 autres correspondant à trois emplacements où elles avaient été fixées. Ces coquilles mesurent : 12,5 ; 11,8 ; 11,1 ; 10,8 ; 9 ; 9 ; 7,8 ; 7 ; 6,9 mm. Toutes sont des *Marginella tenuilabra* Toml.

Il n'y a vraiment aucune ressemblance entre les figures du Falier publiées par Adanson et les coquilles retrouvées de *M. tenuilabra*. Que penser de telles différences ? Le texte s'accorde assez bien avec *M. tenuilabra* ; en particulier, Adanson nous dit que, sauf la présence de dents (plis columellaires), la coquille « ressemble parfaitement à la précédente (c'est-à-dire au Potan), à cela près qu'elle est trans parente ». Cette comparaison conduit à admettre une ouverture très élargie à l'extrémité antérieure, ce qui est bien le cas chez les coquilles retrouvées. De même le texte relatif au Simeri (*Marginella exilis* Gmel), p. 79, nous donne des renseignements par différence : la coquille du Simeri « est plus étroite sur une largeur pareille. Elle est aussi plus épaisse, moins fragile et sans transparence. »

D'ailleurs, sans avoir eu comme nous la ressource d'examiner les échantillons d'Adanson, Dollfus d'une part, Pallary d'autre part, dans leurs synonymies manuscrites, avaient admis que le Falier était *Margi nella pallida* (= *M. tenuilabra*).

Mais alors, que représentent les figures ? Si M^lle^ Reboul a voulu montrer le véritable Falier, ses figures sont tellement mauvaises qu'il n'y a pas à en tenir compte ; et si, par erreur, elle a représenté une

autre espèce, il est si difficile de savoir quelle est cette espèce (des figures à ce point pyriformes sont inexactes dans tous les cas, me semble-t-il) que le mieux est également de ne pas en tenir compte (1), le texte d'Adanson ne faisant d'ailleurs aucune allusion à cette seconde forme, et la collection ne renfermant aucun échantillon qui y corresponde.

Adanson nous décrit avec précision l'animal du Falier ; or *Marginella tenuilabra* est une espèce Antillaise qu'aucun autre auteur n'a citée en Afrique. Il nous faut admettre qu'Adanson a pris des notes sur l'animal d'une espèce donnée, puis a décrit, comme appartenant à cette espèce, des coquilles provenant des Antilles et mélangées par inadvertance à ses collections du Sénégal.

Le Simeri

Marginella exilis Gmel. (pl. IV, fig. 6)

1757.	*Peribolus* 3. Le Simeri	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 79; pl. 5, G. XII, fig. 3.
1790.	*Voluta exilis*	Gmelin, Syst. nat., éd. XIII, p. 3444.
1822.	*Volvaria triticea*	Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 363.
1865.	— — Lamk.,	Reibisch, Malakoz. Blätt., XII, p. 130.
1875.	*Volvarina simeri* Adanson,	Jousseaume, Coq. fam. Margin., Rev. Mag. Zool., p. 52.
1880.	*Marginella (Volvarina) triticea* Lamk.,	Weinkauff, Jahrb. deutsch. Malakoz. Ges., VII, p. 63.
1883.	*Marginella (Volvarina) triticea* Lamk.,	Fischer (P.), Man. Conchyl., p. 602.
1891.	*Marginella (Volvaria) exilis* Gmel.,	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 34.

(1) Il est d'ailleurs très curieux de constater qu'une même artiste, Mlle Reboul, a pu faire tantôt des figures remarquablement bonnes, comme celles du Faval, du Loman, etc., et tantôt des figures déplorablement mauvaises, comme celles de l'Arvan, du Cérite, etc..,

1917.	*Marginella exilis* Gmel.,	Tomlin, Syst. list Margin., Proc. Malac. Soc. Lond., XII, p. 265.
1927.	— (*Volvaria*) *exilis* Gmel.,	Dautzenberg, Contrib. faune Cameroun, Faune colon. fr., I, p. 187.
1931.	— (*Volvaria*) *triticea* Lamk.,	Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 355.
1942.	— *exilis* Gmel.,	Fischer-Piette, Bull. Muséum, 2e s., XIII (1941), p. 457, fig. 1.

Nous avons retrouvé 5 coquilles collées sur un carton-cuvette (portant trace d'une sixième) marqué : 29. G, Mantelet 3. Simeri, 2,314, Peribolus 28 F, 5 spir. 4 dens, hist. nat. du Seneg. pl. 5, 196. L'une de ces coquilles, mesurant 11,2 × 6 mm., est probablement l'exemplaire figuré (voir notre pl. IV, fig. 6). Les autres mesurent 10,3 ; 8,2 ; 10 ; 10 ; 8 mm.

Dautzenberg, qui en 1927 a donné une synonymie assez étendue de cette espèce, s'est abstenu d'y citer la référence de son travail de 1910 (Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 39, *Marginella simeri* Adanson). Nous le suivons dans cette abstention, car les échantillons correspondants, conservés au Muséum, nous paraissent différer de *Marginella simeri* (= *M. exilis*) ; leur identification véritable serait à rechercher du côté de *Marginella deliciosa* Bavay.

Dans sa description latine, que nous avons retrouvée, Adanson précise que c'est au mois de mai (1750) qu'il a observé cette espèce.

Le Stipon

Persicula miliaria L. (pl. IV, fig. 7)

1758.	*Peribolus* 4. Le Stipon	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 79; pl. 5, G. XII, fig. 4.
1758.	*Voluta miliaria*	Linné, Syst. nat., éd. X, I, p. 730.

? 1807. *Pterygia stipon*	Link, Beschr. Natur-Samml. Rostock, p. 94.
1822. *Volvaria oryza*	Lamarck, Anim. s. vert., VII, p. 364 (n° 4)..
1822. — *miliacea*	Lamarck, Ibid., p. 364 (n° 5).
1826. — — Lamk.,	Payraudeau, Catal. Ann. Moll. Corse, p. 168, pl. 8, fig. 28, 29.
1847. *Marginella miliaria* L.,	Sowerby, Thes. Conch., I, p. 399, pl. 128, fig. 227 à 230.
1855. — — —	Hanley, Ipsa Linnaei Conchylia, p. 217.
1865. — *oryza* Lamk.,	Reeve, Conch. Icon., XV, *Marginella*, pl. 16, fig. 75.
1875. *Gibberula* — —	Jousseaume, Coq. fam. Margin., Rev. Mag. Zool., p. 77.
1875. — *stipon* Adanson,	Jousseaume, Ibid., p. 78.
1875. — *miliaria* L.,	Jousseaume, Ibid., p. 78.
1875. — *miliacea* Lamk.,	Jousseaume, Ibid., p. 78.
1880. *Marginella* (*Persicula*) *oryza* Lamk.,	Weinkauff, Cat. Art. Gatt. *Marginella*, Jahrb. deutsch. Malakoz. Ges., VII, p. 50.
1880. — (*Gibberula*) *miliaria* L.,	Weinkauff, Ibid., p. 53.
1883. — (*Persicula*) *oryza* Lamk.,	Tryon, Man. Conchol., V, p. 40; pl. 11, fig. 40.
1883. — (*Gibberula*) *miliaria* L.,	Tryon, Ibid., p. 42; pl. 11, fig. 47, 48.
1883. — *miliaria* L.,	Bucquoy, Dautzenberg et Dollfuss, Moll. mar. Rouss., I, p. 122 ; pl. 15, fig. 40 à 42.
1902. *Gibberula oryza* Lamk.,	Pallary, Moll. test. Tanger, J. de Conchyl., vol. 50, p. 8.
1902. — *miliaria* L.,	Pallary, Ibid., p. 8.
1910. *Marginella oryza* Lamk.,	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 43.
1911. — (*Volutella*) *miliaria* L.,	Dollfus, Coq. quatern. mar. Sénégal, p. 23 ; pl. 1, fig. 9, 10.
1912. — *oryza* Lamk.,	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 24.
1917. — *miliaria* L.,	Tomlin, Syst. list. Margin., Proc. Malac. Soc. Lond., p. 280.
1917. — *oryza* Lamk.,	Tomlin, Ibid., p. 286.
1920 (1912). *Gibberula oryza* Lamk.,	Pallary, Explor. scient. Maroc, Malacologie, p. 30.

1920 (1912). *Gibberula miliaria* L., Pallary, Ibid., p. 30.

1923. *Marginella miliaria* L., Tomlin, Mar. Moll. S. Thomé II, J. of Conch., XVII, p. 89.

1931. *Persicula* (*Gibberula*) *oryza* Lamk., Thiele, Handb. Syst. Weicht., I, p. 354.

Nous n'hésitons pas à placer *Persicula oryza* Lamk. dans la synonymie de *P. miliaria* L., comme l'avait déjà fait Sowerby en 1847, mais cet auteur n'avait pas été suivi.

Nous nous appuyons pour cela sur les collections du Muséum, qui nous montrent, grâce à de belles séries provenant authentiquement du Sénégal, du Sud Marocain, de Tanger, de la Méditerranée, qu'une même espèce (question de dénomination mise à part) habite ces différentes régions ; les caractères de ces échantillons s'accordent à la fois avec « le Stipon », avec *Marginella miliaria, M. oryza, M. miliacea.*

Lamarck (1822), tout en rapportant son *Volvaria oryza* au Stipon, fait remarquer : « Adanson dit que la lèvre gauche [la columelle] de son Stipon est munie de huit ou dix dents, tandis que celle de notre espèce n'en offre que quatre. » Jousseaume (1875) se base sur ce commentaire pour séparer spécifiquement l'espèce d'Adanson de celle de Lamarck. Mais (comme l'a fait remarquer Pallary en 1902) les jeunes individus de *M. oryza* ont 6 à 8 plis bien visibles. Dans l'âge adulte, le dépôt calleux qui les recouvre les rend bien moins perceptibles. Il n'y a donc pas à revenir sur cette distinction effectuée par Jousseaume. Mais les rapports entre *M. oryza* et *M. miliaria* nous retiendront plus longuement.

Weinkauff, puis Tryon, dans leurs monographies, ont placé *M. oryza* et *M. miliaria* dans deux sections différentes, c'est sans doute cela qui a empêché les auteurs récents de réunir ces espèces. Je ne saurais

donc opérer cette réunion sans discuter de près cette question. Comme l'ouvrage de Weinkauff est un simple catalogue sans commentaires, ses raisons restent ignorées ; par contre, le texte de Tryon permet la discussion.

Tryon place *M. oryza* dans les *Persicula* s. s. et *M. miliaria* dans les *Gibberula* « differing from *Persicula* in the spire being slightly prominent instead of sunken » ; or l'erreur qu'il fait en plaçant *M. oryza* dans les *Persicula* s. s. s'explique par le fait que pour figurer cette espèce il reproduit la figure 75 de Reeve ; or, celle-ci, qui en effet ne fait pas voir de sommet à la coquille, n'est elle-même qu'une reproduction défectueuse de la figure 227-228 de Sowerby, où le sommet est apparent. D'ailleurs Reeve, dans le texte, dit : « spire minute » (1).

Une autre différence invoquée par Tryon réside dans les denticulations du labre : la section *Persicula* s. s. où il place *M. oryza* a « the outer lip generally denticulated within » (ce qui est bien le cas chez *M. oryza*), caractère s'opposant à « outer lip not denticulated » pour la section *Gibberula* où il place *M. miliaria*. Cependant, dans le texte relatif à cette dernière espèce, il dit : « Usually the outer lip is smooth, but occasionally it is very slightly, minutely crenulated. » Or on sait (voir Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus, p. 123) que le labre est très finement denticulé dans toute son étendue. Sans doute Tryon a-t-il eu en mains des exemplaires jeunes à labre non achevé. D'ailleurs l'une des deux figures qu'il donne, pl. 11, fig. 48, qui est la reproduction de la figure 18 de la planche 6 de Savigny, représente un individu de 1 mm. 4. Si donc

(1) Et Tryon lui-même dit, p. 40, *M. oryza* : « Specimens before me, agreeing otherwise with the figures of this species, have the spire apparent, although short. »

cette figure concerne bien *M. miliaria* (Issel l'a nommée *Gibberulina Savignyi*), il ne peut s'agir que d'un très jeune individu.

Ainsi les différences mises en avant par Tryon ne sont probantes ni l'une ni l'autre, et d'ailleurs cet auteur lui-même les atténue considérablement par ses commentaires.

Dollfus (1911, p. 23) voit les choses encore autrement. Pour lui, *M. oryza* est une forme des Antilles, voisine de *M. miliaria* et qui a été souvent confondue avec elle. Cette opinion est difficile à soutenir, puisque Lamarck, en décrivant son *M. oryza*, l'a donné comme étant du Sénégal et l'a assimilé au Stipon. Mais Dollfus dit que *M. miliaria* est répandu de la Méditerranée au Sénégal, et sur ce point nous sommes pleinement d'accord avec lui. Elle s'étend même jusqu'à San Thomé (Tomlin 1923).

Nous avons demandé à M. Max Desjardin, détenteur de la collection Bavay, de nous communiquer des échantillons de *M. miliaria* et de *M. oryza* déterminés par ce spécialiste. La seule différence qui puisse se voir entre ces échantillons est que ceux de *M. miliaria* sont plus petits ; d'ailleurs Bavay a étiqueté les *M. oryza* comme *M. miliaria* L. var. *oryza* Lk.

Objets retrouvés (pl. IV, fig. 7) : deux coquilles, collées sur un carton-cuvette portant mention du Stipon du Sénégal. L'un des individus mesure 5,9 × 3,6 mm. ; nous pensons que c'est la coquille figurée à gauche ; l'autre, de 6 × 3,7 mm., paraît correspondre à la figure de droite.

Le Jamar

Conus papilionaceus (Hwass) Brug. (pl. IV, fig. 8)

1757. *Strombus* 1, Le Jamar — Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 83 ; pl. 6, fig. 1.

1792.	*Conus papilionaceus* Hw.,	Bruguière, Encycl. méth., Vers, I, p. 665.
1843.	— — —	Reeve, Conch. Icon., I, Conus, pl. 34, fig. 188.
1884.	— *proteus* Hw. var. *papilionaceus* Hw.,	Tryon, Man. of Conch., VI, p. 12 ; pl. 2, fig. 35.
1890.	— *papilionaceus* Hw.,	Dautzenberg, Réc. Abbé Culliéret, Mém. Soc. Zool. France, p. 164.
1900.	— — —	Dautzenberg, Crois. Chazalie, Mém. Soc. Zool. France, p. 161.
1910.	— — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 15.
1911.	— — —	Dollfus, Coq. quatern. mar. Sénég., p. 20 ; pl. 1, fig. 1, 2.
1912.	— — —	Dautzenberg, Miss. Gruvel, Moll. mar., p. 6.

En ne mentionnant que le seul *Conus papilionaceus* comme équivalent du Jamar, nous prenons une grande liberté vis-à-vis du texte d'Adanson. De la page 83 à la page 88 cet auteur cite de nombreuses « variétés », avec des références relatives à des espèces fort diverses ; Pallary, dans son étude manuscrite, fait remarquer que la synonymie donnée aux seules pages 83 et 84 est déjà relative à 14 espèces différentes (*C. capitaneus, genuanus, litteratus, glaucus, leoninus, betulinus, imperialis, spurius, vexillum, ammiralis, ermineus, miles, tessellatus, virgo*), compte non tenu des listes synonymiques données ensuite pour chacune des autres « variétés » (1).

Nous considérons qu'Adanson s'est livré, des pages 83 à 88, à une sorte de révision d'un groupe donné de « rouleaux » ; de plus cette mise au point doit être considérée comme presqu'uniquement livresque. Car il ne cite pas de lieux de récolte pour ses variétés, et

(1) Dautzenberg (1891, Voy. Melita, pp. 27-28) dit que parmi les variétés on peut reconnaître, en plus du *C. papilionaceus*, les *C. gennuanus, litteratus, glaucus* et *marmoreus*.

la plupart d'entre elles (cinq sur huit) ne figuraient pas dans ses collections (nous ne les avons pas retrouvées dans le lot de Balaine, et le catalogue du lot royal n'en fait pas mention).

Nous laissons donc délibérément de côté toute cette littérature, pour ne faire l'étude du « Jamar » que par les exemplaires retrouvés. Le résultat de cette étude est fort clair : bien que classés par Adanson sous trois noms différents, « aile de Papillon », « Guinée ou Speculation » et « Tinne de Beurre », les échantillons appartiennent à la seule espèce *Conus papilionaceus* (Hwass) Bruguière ; Adanson n'a d'ailleurs pas figuré d'autres espèces que celle-là, sous le nom de « Jamar ».

1° Echantillon figuré sous la lettre 1 (figure centrale). Nous le représentons à notre tour (pl. IV, fig. 8). Il mesure 44,2 × 26,7 mm., est marqué : « 2 324. 3 Guinée ou speculation 10 spires » et est accompagné d'une étiquette ainsi rédigée : « 2,324. (3), Rouleau 1 Jamar, Appelé *Guinée* ou *speculation,* n° 5, hist. nat. du Seneg., p. 86, pl. 6 » (1).

2° Un échantillon de 76 × 46 mm. est marqué comme étant la Tine de beurre du Sénégal, et est accompagné d'une étiquette donnant les mêmes indications.

3° Un échantillon de 72 × 42 mm., porte seulement un numéro (199), mais dans son ouverture était placée une étiquette mentionnant le Strombus aile de papillon du Sénégal.

(1) Remarquons une fois de plus qu'Adanson a mélangé ses renseignements. Car dans son texte, cette coquille figurée n'est pas classée dans la variété 5 ou Guinée, p. 86, mais dans la variété 6 ou Tinne de Beurre, p. 87 : « On appelle ces coquilles *Tinnes de Beurre* ; telle est celle que j'ai figurée à la planche 6, n° 1. »

Le Mélar

Conus striatus L.

1757. *Strombus* 2. Le Mélar		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 90 ; pl. 6, fig. 2..
1758. *Conus striatus*		Linné, Syst. nat., éd. X, p. 716.
1767. —	—	Linné, Syst. nat., éd. XII, p. 1171.
1884. —	— L.,	Tryon, Man. of Conchol., VI, p. 85 ; pl. 26, fig. 67.

Dès 1767, Linné assimilait le Mélar à son *Conus striatus*. La figure, excellente, représente très clairement cette espèce.

L'exemplaire figuré n'a pas été retrouvé ; il a été remis au cabinet du Roi (le catalogue des envois mentionne une coquille de 2 ¼ pouces, soit 61 mm.). Mais nous avons retrouvé deux autres échantillons ; sur l'un, mesurant 67,6 × 34 mm., on lit (sous les rayons ultra-violets) : 2 323, 10 spir, Melar Sgl pl. 6, Ecorché; l'autre, de 65,7 × 30 mm., est marqué 2 323, ..., 10 spir ; il est accompagné d'une étiquette portant : 2 323, Rouleau 2. Mélar, appelé l'*Ecorchée*, hist. Nat. du Seneg., pl. 6.

Conus striatus L. est, on le sait, une espèce indo-pacifique; or Adanson nous en parle comme s'il l'avait vraiment vue vivante au Sénégal : « Cette seconde espèce de Rouleau que j'appelle Mélar, se plaît aussi sur les rochers du cap Bernard. L'animal ne diffère du précédent [le Jamar] qu'en ce que son pied est aussi long que sa coquille. »

Si Adanson n'avait eu qu'un exemplaire de cette espèce, on pourrait penser à une présence accidentelle ; mais nous venons d'établir qu'il en a eu au moins trois, et dès lors cette supposition serait trop invraisemblable. Dans un tel cas, et surtout devant la

répétition de tels cas, on en arrive à se demander si Adanson ne prenait pas certaines libertés vis-à-vis des faits. Mais nous avons dit dans notre avant-propos pourquoi il ne faut pas s'attarder à une telle supposition.

Le Tilin

Conus mercator L. (pl. IV, fig. 9)

1757. *Strombus* 3. Le Tilin	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 91 ; pl. 6, fig. 3.
1758. *Conus mercator*	Linné, Syst. nat., éd. X, p. 715.
1867. — —	Linné, Syst. nat., éd. XII, p. 1169.
1884. — — L.,	Tryon, Man. of Conch., VI, p. 55 ; pl. 16, fig. 21-23.
1890. — — —	Dautzenberg, Réc. abbé Culliéret, Mém. oSc. Zool. Fr., p. 164.
1891. — — —	Dautzenberg, Voy. Melita, Mém. Soc. Zool. Fr., p. 28.
1910. — — —	Dautzenberg, Contrib. faune malac. Afr. occ., p. 17.
1912. — — —	Dautzenberg, Miss. Gruvel, moll. mar., p. 6.

Ici encore, dès la 12e édition de son *Systema naturae*, Linné assimile l'espèce d'Adanson à son *Conus mercator*.

Cette fois il s'agit d'une espèce vivant effectivement au Sénégal.

Nous n'avons pas retrouvé la coquille figurée ; nous jugeons cependant utile de représenter (pl. IV, fig. 9) une des coquilles retrouvées, car le dessin de Mme Reboul a fort mal rendu le « rezo rouje » (réseau) dont parle Adanson dans son catalogue manuscrit.

Cette coquille, mesurant 27,5×14,5 mm., porte : 2325, Tilin Sgl, 10 ... (10 spires ?). Six autres exemplaires ont été retrouvés. Trois d'entre eux, formant un lot avec ce premier exemplaire, mesurent respectivement : 28,5×16,2 mm. ; 26×16 mm. (coquille

roulée, marquée : 2325 ... 10 spir...) ; 21×11,2 mm. Les trois autres, mesurant 30,3×17,5 mm., 21×13 mm. (roulée) et 21×11,6 mm., n'ont aucune marque, mais étaient accompagnées de 3 étiquettes du Tilin du Sénégal.

Dans sa description latine, que nous avons retrouvée, Adanson précise que c'est au mois d'avril (1750) qu'il a observé cette espèce.

Le Mafan

Conus janus (Hwass) Brug. (pl. IV, fig. 10)

1757. *Strombus* 4. Le Mafan	Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 93 ; pl. 6, fig. 4.
1792. *Conus janus* Hwass	Brugière, Encycl. méth., Vers, I, p. 690.
1884. — — —	Tryon, Man. of Conchol., VI, p. 61 ; pl. 19, fig. 82.

Le Mafan n'avait pas, croyons-nous, été identifié. Deshayes, dans l'Encyclopédie méthodique, Vers, 2, p. 399, se contente de dire : « Il paroîtrait, d'après Adanson, que ce Cône serait une des nombreuses variétés du *Conus ammiralis* des auteurs. Comme ceux-ci n'ont pas rapporté cette espèce dans leur synonymie, on doit conserver du doute jusqu'au moment où on aura pu l'étudier de nouveau, la figure d'Adanson étant insuffisante pour décider la question. »

Nous avons retrouvé la coquille figurée. Elle mesure 38,3 × 18 mm. et est marquée : 2 323 (6), Mafan, 12 spires (pl. IV, fig. 10). Elle était accompagnée d'une étiquette : 2,323 (6), Rouleau 4. Mafan, hist. nat. du Seneg., pl. 6, 12 spir.

Le catalogue manuscrit ne comporte aucune mention du Mafan. Il est donc probable qu'Adanson n'a jamais eu en mains d'autre exemplaire que celui que nous avons retrouvé. C'est ce qui (en plus des dimensions concordantes) nous fait dire qu'il s'agit de la coquille figurée, bien que les détails du dessin ne cor-

respondent pas exactement à ceux de cet exemplaire. Mais on sait combien M^lle^ Reboul était irrégulière dans sa façon de traiter ses dessins.

Le *Conus janus* est une espèce indo-pacifique. Or, ici encore, Adanson en parle comme s'il l'avait vue vivante au Sénégal : il l'a rencontrée « dans les mêmes endroits » que le Tilin, c'est-à-dire au cap Bernard, au cap Manuel et aux Isles de la Magdelaine; « l'animal ressemble à celui de la troisième espèce, à la couleur près, qui est très-blanche ». Son cas est donc très analogue à celui du Lupon (*Cypraea isabella*).

Le Coupet

Conus ebraeus L. (pl. IV, fig. 11)

1757. *Strombus* 5. Le Coupet		Adanson, Hist. nat. Sénégal, Coquillages, p. 94; pl. 6, fig. 5.
1758. *Conus ebraeus*		Linné, Syst. nat., éd. X, p. 715.
1767. — —		Linné, Syst. nat., éd. XII, p. 1169.
1780. — —	L.,	Born, Mus. Caes. Vind., p. 159.
1884. — —	—	Tryon, Man. of Conchol., VI, p. 20, pl. 5, fig. 75-77 ; pl. 27, fig. 13.
1933. — —	—	Dautzenberg et Bouge, Journ. de Conchyl., LXXVII, p. 75.

Nous avons retrouvé un échantillon mesurant 37,3 × 23,3 mm., marqué : 2 319 hebraiq..., Koupet, (Strombus ?) 29 D, 10 sp... Sgl, accompagné d'une étiquette mentionnant le Rouleau 5 Coupet, hist. nat. du Seneg. pl. 6. Les dimensions sont les mêmes que sur la figure, et, bien que les détails de l'ornementation ne correspondent pas, nous pensons qu'il s'agit bien de la coquille figurée. L'unique échantillon remis au Cabinet du Roi était de taille nettement moindre (un pouce, 27 mm.).

BIBL. DU MUSEUM D'HIST. NATUR.

L'ART

PENDANT L'AGE DU RENNE

PAR

ÉDOUARD PIETTE

Un fort volume in-4° de 112 pages, avec 128 figures dans le texte, 1 portrait hors-texte et 100 planches hors-texte en couleur dessinées par M. J. PILLOY.

Édité chez **MASSON et Cie**, 120, boulevard Saint-Germain, Paris

---

Le nom d'Edouard Piette est universellement connu par les fouilles méthodiques que ce regretté préhistorien a entreprises, de 1871 à 1897, dans les grottes préhistoriques les plus importantes des Pyrénées. Les objets d'art et les instruments récoltés au prix de ces longues recherches et donnés par lui au Musée de Saint-Germain, forment une collection d'une valeur scientifique inestimable; elle sera publiée dans une série de volumes dont *L'Art pendant l'âge du Renne* est en quelque sorte la préface.

L'introduction de cet ouvrage est imprimée telle que Piette l'a écrite : l'auteur y expose ses idées sur la classification des assises préhistoriques, ainsi que l'histoire et la critique des principales découvertes dues à ses prédécesseurs; on y trouve de nombreux aperçus fort intéressants sur les conditions climatériques, la faune, l'existence des hommes en ces temps lointains. La mort a empêché E. Piette de rédiger la partie qu'il comptait consacrer à la description générale des grottes pyrénéennes et à l'histoire de l'Art. C'est pour suppléer à cette lacune que ses exécuteurs testamentaires ont donné un court historique de ses fouilles et ont fait réimprimer deux articles sur l'Art publiés précédemment par lui dans l'Anthropologie. Ce texte est complété par des explications détaillées des planches, où Piette a fait connaître les conditions d'âge et de gisement de chaque objet.

L'histoire de l'art préhistorique est des plus captivantes : l'auteur a pu reconstituer avec certitude l'évolution de la sculpture et de la gravure pendant la longue durée de l'âge de la pierre; il a montré que la sculpture, plus conforme à la nature, s'est épanouie jusqu'à un état surprenant de perfection dès les temps les plus reculés de l'humanité; le bas-relief, plus conventionnel, est venu ensuite, et le dessin, terme extrême de l'abaissement graduel des reliefs, est enfin le dernier en date. Cet art, dont nous suivons, grâce à Piette, toute la filiation, a produit de réels chefs-d'œuvre dont la belle expression fait songer à l'époque grecque. Plus tard, dans les temps néolithiques, l'art à son déclin ne s'est plus manifesté que par des œuvres enfantines.

Edouard Piette a fait figurer dans les belles planches en couleur dues à M. J. Pilloy les pièces artistiques les plus remarquables de sa collection, ainsi que des objets d'autres provenances. A côté des sculptures en ivoire ou en bois de renne, des bas-reliefs, des gravures sur os, des dessins sur pierre représentant des animaux, parfois des figures humaines, on y trouve des représentations d'un art symbolique ornemental, ainsi que des outils ornés de motifs gravés.

L'Art pendant l'âge du Renne est l'œuvre la plus importante qui ait paru depuis de longues années dans le domaine de l'ethnographie préhistorique; elle éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire primitive de l'Art dont elle nous montre la première éclosion sur notre vieux sol national.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON

PAGES

Les Mollusques d'Adanson, par E. Fischer-Piette, avec la collaboration de P.-H. Fischer, L. Germain et P. Pallary (*à suivre*) 101

Le Journal paraît par trimestre

PRIX DE L'ABONNEMENT (PAYABLE D'AVANCE) :

France et Colonies françaises..... **72** fr.
Étranger..... **82** fr.

Prix du numéro vendu séparément. { France et Colonies.... **26** fr. / Étranger..... **30** fr.

Prix de l'Index des volumes I à XX (reçu franco) { France et Colonies..... **29** fr. / Étranger..... **33** fr.

Prix de l'Index des volumes XXI à XL (reçu franco) { France et Colonies..... **29** fr. / Étranger..... **33** fr.

Prix de l'Index des volumes XLI à LXXX (reçu franco) { France et Colonies..... **60** fr. / Étranger..... **70** fr.

S'adresser :

Pour les communications scientifiques et pour l'abonnement, *payable d'avance*, à Mme H. Fischer, directrice du Journal, boulevard Saint-Michel, 51, à Paris (5e arr.).